

Rapport d'activité de l'Administration des services de secours Année 2015

1.	STRUCTURES	4
1.1.	La direction.....	4
1.2.	La division de la protection civile.....	4
1.3.	La division d'incendie et de sauvetage.....	5
1.4	La division administrative, technique et médicale.....	5
	1.4.1. Le service administratif.....	5
	1.4.2. Le service technique.....	5
	1.4.3. Le service médical.....	5
2.	PERSONNEL	6
2.1.	Personnel professionnel.....	6
2.2.	Personnel bénévole.....	7
3.	FORMATION	8
3.1.	Population et entreprises	8
	3.1.1. Cours élémentaires en secourisme	8
	3.1.2. Cours de manipulation des extincteurs	8
	3.1.3. Cours d'initiation prévention incendie pour les entreprises	9
3.2.	Agents des services de secours.....	9
	3.2.1. Cours tenus à l'Ecole Nationale de la Protection Civile (ENPC)	9
	3.2.2. Cours tenus à l'Ecole Nationale du Service d'Incendie et de Sauvetage (ENSIS)	10
	3.2.3. Formation continue des instructeurs	11
	3.2.3.1. Formation continue des instructeurs en secourisme.....	11
	3.2.3.2. Formation continue des instructeurs en sauvetage	12
	3.2.3.3. Formation continue des instructeurs en matière de lutte contre l'incendie.....	12
	3.2.4. Formation continue des ambulanciers	12
	3.2.5. Stage de conduite à Colmar-Berg	12
	3.2.6. Cours « First Responder »	13
3.3.	Exercices.....	13
	3.3.1. Exercices nationaux	13
	3.3.2. Exercices internationaux	14
4.	ACTIVITES	15
4.1.	Division de la protection civile	15
	4.1.1. Le service ambulancier	15
	4.1.2. Le service d'aide médicale urgente	15
	4.1.3. Le service de sauvetage	16
	4.1.4. Groupe de protection radiologique (GPR).....	17
	4.1.5. Groupe d'alerte (CNA- central national d'alerte)	18
	4.1.6. Groupe de support logistique	19
	4.1.7. Groupe logistique de ravitaillement	19
	4.1.8. Groupe canin.....	19

4.1.9. Groupe d'hommes-grenouilles	21
4.1.10. Groupe de lutte contre les pollutions par produits chimiques.....	22
4.1.11. Groupe de support psychologique.....	23
4.1.12. Groupe d'intervention chargé de missions humanitaires (HIT- Humanitarian Intervention Team)....	24
4.1.13. Groupe d'intervention vétérinaire.....	27
4.1.14. Dispositifs de sécurité mis en place en 2015.....	28
4.1.14.1. Evènements d'une certaine envergure	28
4.1.14.2. Graphique des permanences durant l'année 2015.....	29
4.2. Division d'incendie et de sauvetage	30
4.2.1. Produit de l'impôt spécial 2000-2015	30
4.2.2. Affectation du produit de l'impôt spécial – Subventions aux communes	31
5. BUDGET ET FINANCES.....	32
5.1. Plan d'équipement pluriannuel	32
5.2. Total des crédits budgétaires 2015.....	32
5.3. Système de traitement et de régulation des alertes et appels (« Einsatzleitsystem »).....	32
5.4. Réseau digital « RENITA ».....	33
5.5. Remplacement des appareils recherche-personnes.....	34
6. INFORMATIQUE	35
6.1. Internet.....	35
6.2. Intranet.....	35
6.3. CECIS	36
6.4. DiviDok	36
7. CENTRAL DES SECOURS D'URGENCE	37
8. SERVICE MEDICAL.....	39
9. RELATIONS INTERNATIONALES	40
9.1. Union européenne	40
9.1.1. Groupe de travail « Protection civile » du Conseil de l'Union européenne (PROCIV)	40
9.1.2. Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne (Juillet-Décembre 2015).....	40
9.1.3. Commission européenne	41
9.1.3.1. Comité de la Protection civile (CPC).....	41
9.1.3.2. Réunions des Directeurs généraux de Protection civile de l'Union européenne	41
9.1.3.3. Réunion des Coordinateurs nationaux d'entraînement	42
9.2. Conseil de l'Europe	42
9.3. Commission internationale pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS)	42
9.4. Commission internationale de la Meuse (CIM).....	44
9.5. Sécurité nucléaire – Commission franco-luxembourgeoise sur la sécurité nucléaire.....	46

9.6. Benelux: groupe de travail « SENN-CRISE »	46
• la coopération transfrontalière entre les services de secours	46

Administration des services de secours

1. Structures

Conformément à l'article 1 de la loi modifiée du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours, celle-ci est chargée de la mise en œuvre des mesures destinées à protéger et à secourir les personnes en danger et à sauvegarder les biens lors d'événements calamiteux, de catastrophes, de sinistres, d'incendies, de crues ou d'inondations. Elle organise les interventions au quotidien en cas d'urgence vitale, de maladie et d'accident, ainsi que le transport des personnes vers les structures hospitalières.

L'Administration des services de secours comprend :

- la direction,
- la division de la protection civile,
- la division d'incendie et de sauvetage,
- la division administrative, technique et médicale.

1.1. La direction

La direction de l'Administration des services de secours a pour mission:

- de définir les concepts généraux en matière de services de secours,
- de coordonner les activités des 3 divisions,
- de mettre en œuvre l'ensemble des mesures et des moyens destinés à protéger et à secourir la population et à sauvegarder le patrimoine national et les biens lors d'événements calamiteux, de catastrophes, de sinistres et d'incendies,
- d'assurer les liens avec les services de secours de nos pays voisins et d'adapter les plans et directives découlant des accords d'assistance mutuelle en cas de catastrophe,
- d'assurer la représentation au niveau des relations internationales avec l'UE, l'OTAN, le Conseil de l'Europe, etc.

1.2. La division de la protection civile

La division de la protection civile est chargée au niveau national de la mise en œuvre des mesures nécessaires en vue de protéger et de secourir les personnes et de sauvegarder les biens lors d'événements calamiteux et de l'application des moyens y relatifs.

Aux fins d'assumer ces missions, la division de la protection civile dispose des structures suivantes :

- la brigade des secouristes-ambulanciers et des secouristes-sauveteurs se trouve répartie sur 24 centres de secours,
- le groupe d'alerte,
- le groupe d'hommes-grenouilles,
- le groupe de protection radiologique,
- le groupe de lutte contre la pollution par produits chimiques,
- le groupe canin,
- le groupe de support psychologique,
- le groupe logistique de ravitaillement,
- le groupe de support logistique,
- le groupe d'intervention chargé de missions humanitaires (HIT « Humanitarian Intervention Team »),
- le groupe d'intervention vétérinaire.

1.3. La division d'incendie et de sauvetage

La division d'incendie et de sauvetage de l'Administration des services de secours a pour mission d'assurer au niveau national la coordination des services communaux d'incendie et de sauvetage, de conseiller les communes dans l'application de la nouvelle loi et de ses mesures d'exécution ainsi que dans l'organisation et l'équipement de leurs corps de sapeurs-pompiers, de veiller à l'exécution des mesures prévues en matière de prévention et de lutte contre l'incendie et d'assumer l'inspectorat des services communaux d'incendie et de sauvetage.

Il y a lieu de souligner que l'organisation et le fonctionnement des différents corps de sapeurs-pompiers restent du domaine de la compétence communale.

1.4 La division administrative, technique et médicale

1.4.1. Le service administratif

Le service administratif est responsable de la gestion des ressources humaines et financières de l'Administration des services de secours, de la gestion administrative du central des secours d'urgence, des relations internationales, des études statistiques, de la documentation ainsi que des publications.

1.4.2. Le service technique

Le service technique est chargé de la gestion, de l'entretien, de la planification et de l'organisation des moyens, des infrastructures et des équipements techniques de l'Administration des services de secours et notamment du central des secours d'urgence (CSU112).

1.4.3. Le service médical

Le contrôle médical a pour objet:

- d'assurer une surveillance médicale continue obligatoire des sapeurs-pompiers et des volontaires de la division de la protection civile,
- de permettre aux volontaires l'exercice de leurs missions sans risque pour leur santé,
- d'assurer une surveillance médicale périodique des volontaires.

L'examen par le service médical est obligatoire pour les volontaires de la protection civile et du service d'incendie et de sauvetage et notamment pour les volontaires porteurs de la protection respiratoire isolante.

La périodicité de ce contrôle dépend des fonctions exercées et des risques encourus.

Les médecins du service médical examinent également les jeunes sapeurs-pompiers entre 8 et 16 ans.

2. Personnel

2.1. Personnel professionnel

L'effectif du personnel fixe de l'Administration des services de secours se composait au 31 décembre 2015 de:

- 34 fonctionnaires dont :
 - 1 directeur
 - 2 chefs de division
 - 1 expert en sciences hospitalières
 - 1 ingénieur en informatique détaché du Centre des technologies de l'information de l'Etat
 - 2 chargés de gestion
 - 1 inspecteur principal 1^{er} en rang à 75%
 - 1 inspecteur
 - 1 rédacteur principal
 - 9 expéditionnaires techniques dirigeants (dont 8 de l'ancienne carrière du préposé au CSU)
 - 8 expéditionnaires techniques (ancienne carrière du préposé au CSU)
 - 1 commis adjoint
 - 1 artisan dirigeant
 - 2 artisans principaux
 - 1 ingénieur stagiaire
 - 2 infirmiers stagiaires

- 83 employés dont:
 - 14 employés à tâche complète,
 - 2 employés à tâche partielle, dont un en congé sans solde
 - 2 employés à 75%
 - 61 agents professionnels des services de secours, (dont 1 est détaché, pour raisons de santé au CSU)
 - 2 employés à tâche complète dans le cadre de la Présidence du Conseil de l'Union européenne en 2015
 - 2 employés à tâche complète mais à contrat à durée déterminée pour le remplacement de congés parentales, 1 comme agent prof et 1 au CSU

- 12 ouvriers, dont:
 - 1 cuisinier à tâche complète
 - 8 ouvriers à tâche complète
 - 3 ouvriers à tâche partielle

Le cadre du personnel est complété par trois travailleurs en situation de handicap dont deux ont le statut d'employé de l'Etat et un celui d'ouvrier. Ils sont engagés tous les 3 à tâche complète.

Parmi le cadre du personnel figure actuellement un artisan détaché par la Ville de Luxembourg.

Fin 2015, certaines vacances de poste se présentaient au 31 décembre 2015, dont:

5 Fonctionnaires:

- 1 chargé d'études
- 1 rédacteur
- 3 expéditionnaires techniques

3 Employés:

- 2 ingénieurs
- 1 employé à tâche complète du groupe d'indemnité B1
- 2 employés à tâche complète mais durée déterminée pour le remplacement de congés

parentaux d'agents professionnels

2	Ouvriers
1	cuisinier
1	ouvrier

2.2. Personnel bénévole

Le contingent des agents bénévoles des services de secours comporte à l'heure actuelle **7.748** femmes et hommes dont 5.178 agents actifs pour le service d'incendie et de sauvetage des communes et 2.570 agents pour la protection civile. Il y a lieu de relever que certaines personnes assument plusieurs fonctions en même temps. Les 2.570 agents de la protection civile se composent comme suit :

- 24 centres de secours avec un effectif total de 1.854 volontaires assurant 24 heures sur 24 le service ambulancier et le service sauvetage dans le pays,
- le groupe d'alerte avec un effectif de 16 volontaires,
- le groupe d'hommes-grenouilles avec un effectif de 45 volontaires,
- le groupe de protection radiologique avec un effectif de 24 volontaires,
- le groupe de protection contre la pollution par produits chimiques
 - o dont 50 personnes dans la section anti-pollution Haute-Sûre,
 - o dont 2 personnes dans le volet analytique,
 - o et 32 personnes dans la section assurant le volet opérationnel,
- le groupe canin avec un effectif de 31 volontaires,
- le groupe de support psychologique avec un effectif de 148 volontaires,
- l'unité logistique de ravitaillement avec un effectif de 38 volontaires,
- le groupe logistique avec un effectif de 21 volontaires,
- le « Humanitarian Intervention Team » (HIT) avec un effectif de 107 volontaires,
- le groupe d'intervention vétérinaire avec un effectif de 41 personnes,
- le corps des instructeurs avec un effectif de 137 personnes,
- les conseillers techniques avec un effectif de 24 personnes.

Suivant les informations fournies par la Fédération Nationale des Corps de Sapeurs-Pompiers (FNSP), le service d'incendie et de sauvetage comprend 8.137 bénévoles répartis sur 142 corps communaux, dont **5.178 agents actifs entre l'âge de 16 et 64 ans**, 1.359 jeunes en dessous de seize ans, 544 inactifs et 1.056 retraités de plus de soixante-quatre ans. S'y ajoutent 167 sapeurs-pompiers professionnels de la Ville de Luxembourg.

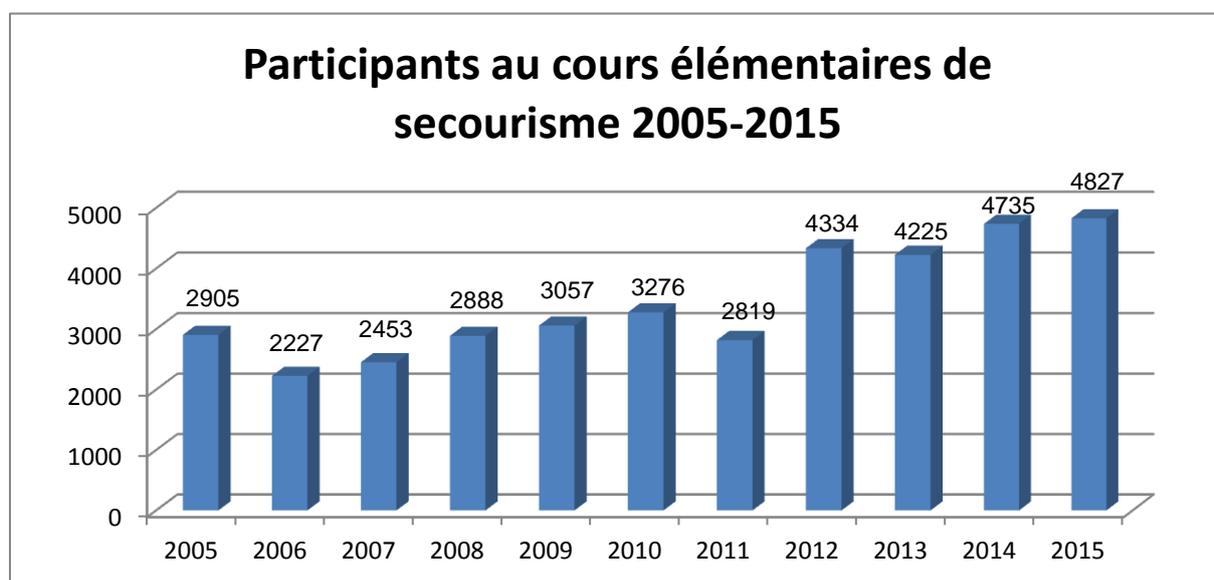
Il convient de préciser que le nombre total de 7.748 agents ne correspond pas au nombre total de personnes engagées auprès des services de secours étant donné que certains de ces agents remplissent plusieurs fonctions (p.ex. une personne qui est en même temps secouriste-ambulancier, sapeur-pompier et membre d'un groupe spécial) et sont ainsi comptés plusieurs fois. Le nombre des bénévoles auprès des Centres de secours est en voie de croître, tandis que le nombre total de bénévoles des services de secours reste presque inchangé. Ce phénomène provient du fait que de plus en plus de services d'incendie et services de sauvetage de la protection civile fusionnent.

3. Formation

3.1. Population et entreprises

3.1.1. Cours élémentaires en secourisme

Organisés d'une part en collaboration avec les administrations communales et d'autre part sur demande des entreprises dans le cadre de leurs obligations relatives à la sécurité et à la santé des travailleurs au travail, les cours élémentaires de secourisme connaissent un succès croissant d'année en année. Le nombre total de **cours élémentaires** de secourisme organisés en 2015 était de **280** avec **4.827 participants** par rapport aux **266 cours** avec **4.735 participants** de l'année 2014. Au cours de l'année 2015, **225 cours de rappel** avec **2.877 participants** ont été organisés par l'Administration des services de secours.



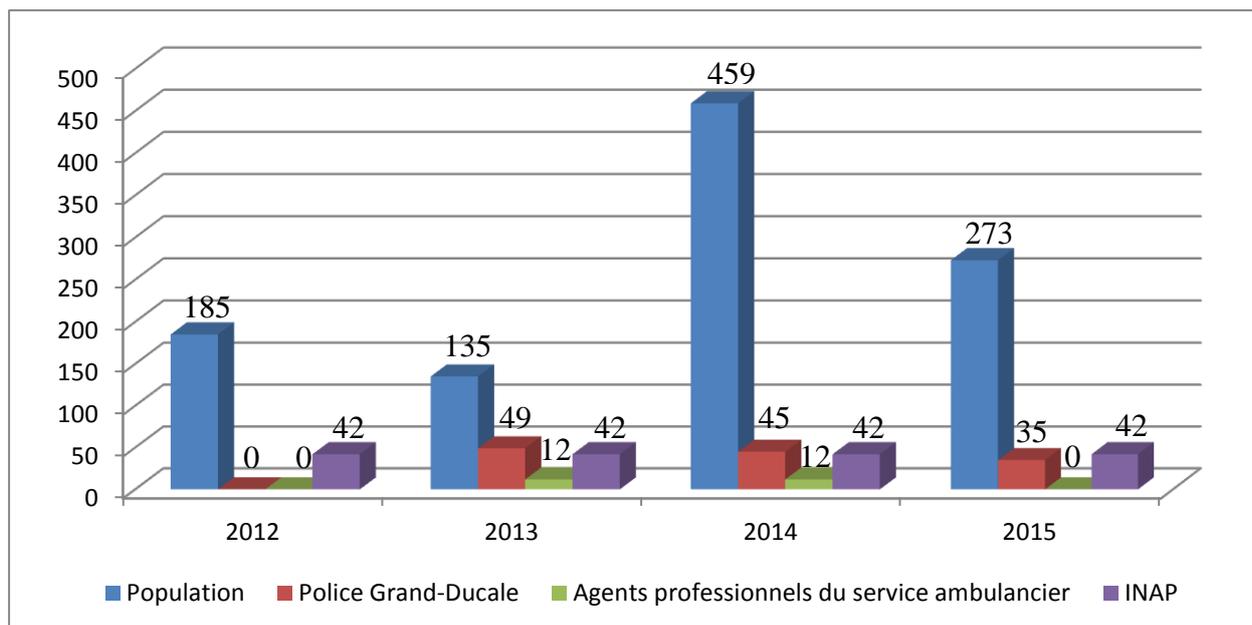
3.1.2. Cours de manipulation des extincteurs

Les cours de manipulation des extincteurs sont organisés dans les locaux de l'ENSIS ou dans les entreprises. Les instructeurs en matière d'incendie sont chargés de l'instruction de ces cours. Les cours comprennent une partie théorique et une partie pratique et sont adaptés aux besoins individuels des participants de chaque cours.

Au cours de l'année 2015, 26 cours ont été organisés avec un total de 273 participants, 2 cours avec 35 agents de la Police Grand-Ducale et 3 cours avec 42 participants pour l'INAP.

En **2015: 31 cours** de manipulation des extincteurs ont été organisés un total de **350 candidats**.

Nombre de participants 2012-2015 – cours extincteur



3.1.3. Cours d'initiation prévention incendie pour les entreprises

Les instructeurs en matière incendie ont organisé pour les entreprises **2 cours** en initiation prévention incendie avec **43 participants** et pour l'INAP **2 cours en matière sécurité incendie** avec **54 participants**.

En **2015**: **4 cours** initiation prévention incendie ont été organisé avec **97 participants**.

3.2. Agents des services de secours

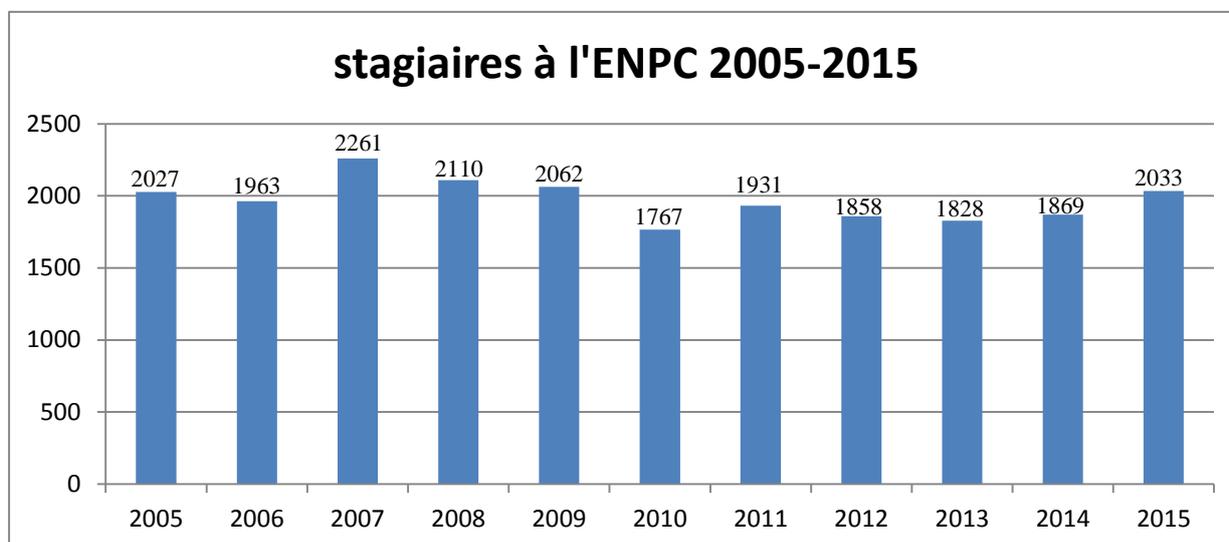
3.2.1. Cours tenus à l'Ecole Nationale de la Protection Civile (ENPC)

Au cours de l'année 2014, 45 secouristes-ambulanciers, dont 24 ambulanciers professionnels ont reçu leur brevet d'aptitude de secouriste-ambulancier. En ce qui concerne le sauvetage, 63 secouristes-sauveteurs ont obtenu leur brevet d'aptitude de secouriste-sauveteur. De plus, 5 membres du GPR sont devenus détenteurs du brevet d'aptitude en matière de protection radiologique.

65 cours ont été tenus à l'Ecole Nationale de la Protection Civile (ENPC) à Schimpach au cours de l'année d'instruction 2015. Ces cours ont été fréquentés par un total de **2033 participants** et se répartissent comme suit:

22	cours de sauvetage avec	571	Participants
20	cours pour secouristes ambulanciers avec	789	Participants
2	cours pour le groupe G.P.R. avec	37	Participants
4	cours de plongée avec	130	Participants
1	cours pour les agents du C.N.A. avec	9	Participants
5	cours pour le groupe de support psychologique avec	148	Participants
1	cours pour le HIT avec	25	Participants
1	cours de gestion de situation d'exception avec	27	Participants

8	cours divers avec	267	Participants
1	cours pour le groupe canin avec	14	Participants
1	Cours pour le groupe ravitaillement	16	Participants

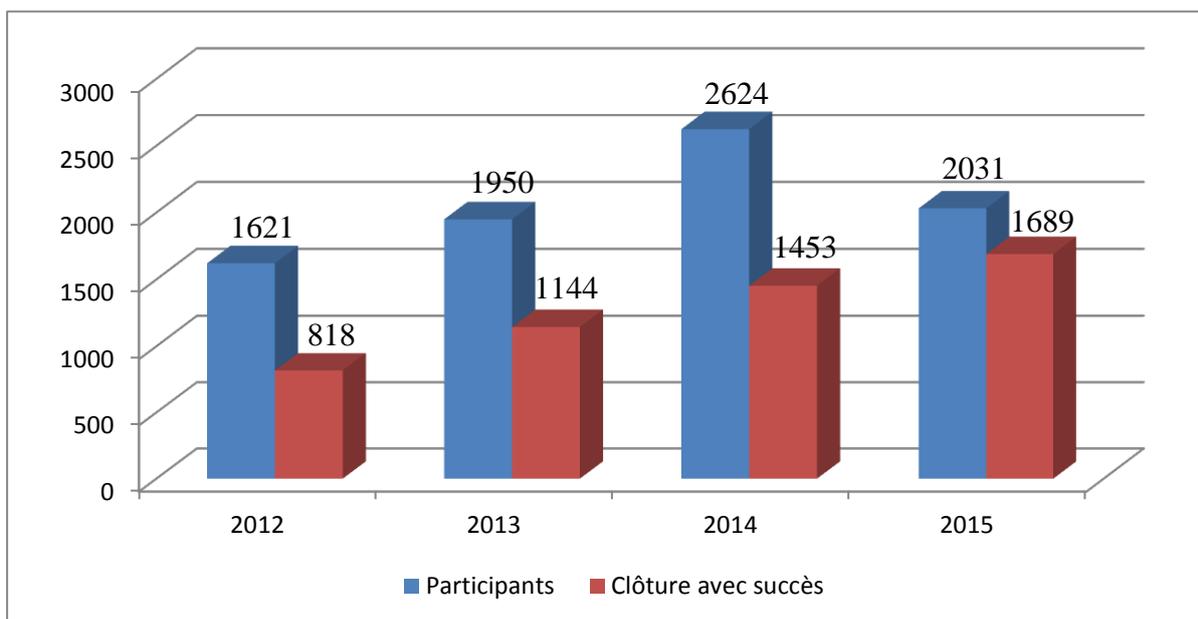


3.2.2. Cours tenus à l'Ecole Nationale du Service d'Incendie et de Sauvetage (ENSIS)

Au cours de l'année 2015, **1689 sapeurs-pompiers** ont clôturé avec succès leur formation respective. **114 cours** ont été tenus à l'Ecole Nationale du Service d'Incendie et de Sauvetage à Niederfeulen au cours de l'année d'instruction 2015. Ces cours ont été fréquentés par un total de **2031 participants** et se répartissent comme suit:

32	BAT-1	704	Participants
9	BAT-2	162	Participants
6	BAT-3	123	Participants
6	DEPOLL	62	Participants
1	Cours de recyclage prévention incendie	42	Participants
1	Cours de prévention en matière incendie	24	Participants
4	cours auto-échelle et engins élévateurs	52	Participants
2	Cours tactique pour tunnel	89	Participants
4	Cours moniteurs des jeunes pompiers	78	Participants
1	Cours administratif	21	Participants
7	Cours protection anti-chute	62	Participants
25	Cours AS et CF 1 et recyclage (ARI)	249	Participants
1	Cours de recyclage pour responsables	55	Participants
2	Cours pour instructeurs et formateurs	50	Participants
2	Cours spéciaux (XVR et Tube laryngé)	53	Participants
0	Cours scie à moteur CNFPC-ASS	0	Participants
2	Cours AGT-ENSIS	28	Participants
15	Cours First Responder	177	Participants

Nombre de stagiaires à l'ENSIS 2012-2015



En ce qui concerne la formation au niveau régional, les instructeurs en matière d'incendie ont organisé sous la surveillance de l'ENSIS les formations suivantes:

9	Cours FGA-1 (30 heures)	199	Participants
9	Cours FGA-J	104	Participants
6	Cours FGA-2 (28 heures)	105	Participants
6	Cours AGT (24 heures)	95	Participants
4	Formation tunnel (4 heures)	54	Participants

En 2015: 34 cours ont été organisés au niveau régional avec un total de **557 candidats**.

3.2.3. Formation continue des instructeurs

3.2.3.1. Formation continue des instructeurs en secourisme

Au cours de l'année 2015, deux séances de formation continue ont eu lieu pour les instructeurs en secourisme. Les formations portaient sur le maniement du tube laryngé et sur le « Präklinisches Traumamanagement ». Le but des cours était de se familiariser avec les nouveautés, les nouvelles méthodes et de rafraîchir ses connaissances dans ces deux domaines.

Au total, 50 instructeurs en secourisme ont participé à la formation. 4 agents professionnels du service ambulancier de l'ASS ont participé à la formation sur le « Präklinisches Traumamanagement ». Or, il importe de préciser que les objectifs de formation sont différents entre les instructeurs et les agents professionnels. Si les instructeurs apprennent de nouvelles matières avec le but de pouvoir instruire des agents du terrain, les agents professionnels participent à la formation continue afin de pouvoir utiliser les compétences acquises lors d'interventions.

3.2.3.2. Formation continue des instructeurs en sauvetage

Au courant de l'année 2015 plusieurs soirées de formation ont eu lieu pour les instructeurs de sauvetage. Ces formations avaient pour objectif d'approfondir les connaissances des instructeurs dans le domaine des nouveaux équipements disponibles dans les centres de secours et à l'école nationale de la protection civile. De même ont eu lieu 2 formations spéciales en relation avec les nouvelles techniques de sauvetage ainsi que sur les nouvelles technologies des véhicules hybrides et autres entraînant de nouveaux risques pour les équipes de sauvetage. Entre autre une formation spéciale à eu lieu à la BNS sur l'emploi des équipements Resqtec en relation avec le sauvetage lourd.

3.2.3.3. Formation continue des instructeurs en matière de lutte contre l'incendie

Au cours de l'année 2015, les instructeurs en matière de la lutte contre l'incendie ont participé à plusieurs formations continues. L'ENSIS a organisé des formations spéciales, Train the Trainer Atemschutz-Notfall-Management pour les instructeurs en matière d'incendie. Pour les responsables des corps du Service d'incendie et de Sauvetage ont été organisé des cours « Einsatztaktik in unterirdischen Verkehrsanlagen », « Mobile Großraumlüfter » et recyclage en matière prévention incendie. Les cours sont tenus par des spécialistes. Concernant le nouvel équipement, l'ENSIS a organisé des initiations pour les instructeurs en matière incendie.

3.2.4. Formation continue des ambulanciers

La formation du secouriste-ambulancier se compose de deux volets, d'une part la formation de base et d'autre part la formation continue. Tout secouriste-ambulancier doit parcourir une formation de base qui est clôturée par un examen d'aptitude. Ensuite, tout au long de son service, il est tenu de participer à la formation continue.

Au cours de la saison 2011-2012, la formation des secouristes-ambulanciers a fait l'objet d'une réorganisation profonde. La formation, qui était basée sur des cours du soir dans les centres de secours, est désormais remplacée par une formation de base sous forme de six modules. Chaque ambulancier-stagiaire peut choisir la suite des modules ainsi que la date à laquelle il souhaite participer à un module déterminé. Tout module de formation est offert plusieurs fois au cours de la saison de formation à l'ENPC.

La formation continue est organisée au sein des différents centres de secours ainsi qu'à l'ENPC. La formation dans les centres de secours comprend au moins 14 séances de deux heures, traitant des sujets différents. Le programme vise à approfondir les connaissances avec le but de développer de nouvelles compétences dans le cadre d'opérations de secours. Considérant que l'objectif principal du service ambulancier est la prise en charge de personnes et considérant que le service a trait à maintes parties de la médecine, il est indispensable que les connaissances et compétences des secouristes-ambulanciers sont à réviser régulièrement et à mettre à jour. Les instructeurs en charge de la formation dans les centres de secours sont épaulés par des spécialistes dans différentes matières, comme par exemple le risque nucléaire ou chimique. Ceci permet d'augmenter la diversité de la formation continue.

En sus de la partie organisée au sein des centres de secours, des séminaires sont offerts à l'ENPC ou dans les différentes régions du pays. Les orateurs sont souvent des experts dans leur matière respective.

3.2.5. Stage de conduite à Colmar-Berg

En 2015, l'Administration des services de secours a organisé 6 stages de conduite au Centre de formation pour conducteurs à Colmar-Berg. La formation comprend une partie théorique et plusieurs épreuves pratiques. Au total, 50 secouristes-ambulanciers ont participé à la formation. Le but de cette

formation était d'apprendre le maniement correct des véhicules sous différentes conditions et de conduire de façon responsable.

3.2.6. Cours « First Responder »

Les cours sont tenus au CFPC à **Schifflange** par le Dr. Robert Widong, référent du CFPC. L'ENSIS a coordonné **15 cours** pour « First Responder » avec **177 participants**.

3.3. Exercices

3.3.1. Exercices nationaux

En 2015, l'Administration des services de secours a organisé 3 exercices nationaux d'envergure.

Exercice Tunnel « Grouft » et Tunnel « Stafelter »

Avant la mise en service du dernier tronçon de l'autoroute A7 (« Autoroute du Nord ») entre Lorentzweiler et Kirchberg, l'Administration des Ponts et Chaussées, en collaboration étroite avec l'Administration des services de secours, la Police Grand-Ducale, les Pompiers professionnels, les Corps de pompiers de la région et l'Inspection du travail et des mines en tant qu'observateur, a profité de l'occasion pour organiser deux exercices aux tunnels « Stafelter » et « Grouft ».

Le 17 juin 2015, en dehors du trafic, a été organisé un exercice proche de la réalité dans le tunnel « Grouft » entre Lorentzweiler et Waldhof. D'après le scénario, un camion aurait pris feu dans la première moitié du tube N-F (Neudorf -> Friedhaff). 8 véhicules, dont 2 étaient accidentés, se trouvaient devant le camion en feu. Deux personnes portées disparues doivent être trouvées et sauvées. Une troisième personne parlant une langue non commune au Luxembourg se trouve dans la niche de secours et doit être évacuée du tube en feu. Des personnes en fuite courant désorientées dans la galerie de secours, doivent être accompagnées au Poste médical avancé (PMA).

Un scénario similaire a été organisé dans le tunnel « Stafelter » entre Lorentzweiler et Waldhof le 16 septembre 2015.

Le but de ces exercices de grande nature est de tester les équipements et les fonctionnalités du tunnel (installations de mise en sécurité du tunnel et la communication), de valider les fiches réflexes et les moyens de radiocommunication du 112, de mesurer les temps de réaction et d'intervention de chaque intervenant, de valider les concepts d'intervention des différents intervenants et de donner aux services d'intervention, pompier, police et Ponts et Chaussées, la possibilité de se familiariser avec le fonctionnement du tunnel dans des conditions réelles.

Exercice « Gestion de crises (GCR) » à Dudelange

Des accidents avec plusieurs victimes, ayant eu lieu dans des lieux facilement accessibles ou non, constituent un défi énorme pour les services de secours. Pour être préparé au mieux, les services de secours s'entraînent régulièrement. Le 9 avril 2015, a été organisé un exercice proche de la réalité à Dudelange sur l'ancien site de l'ARBED. D'après le scénario, une explosion a eu lieu sur le site de l'ARBED. Plusieurs bâtiments ont pris feu. Des personnes blessées ont dû être localisées, soignées dans un poste médical avancé (PMA) et être transportées aux hôpitaux avoisinants. D'autres victimes étaient enfermées dans les bâtiments en feu dont certains s'étaient écroulés.

Les services de secours de Dudelange ont été supportés par les services de Bettembourg, de Kayl et de Remich, les pompiers professionnels de la Ville de Luxembourg, le Groupe de support psychologique de la Protection civile et les sections canines de la Protection civile et de la Croix-Rouge. Le ministre de l'Intérieur, Dan Kersch, le directeur de l'Administration des services de secours,

Michel Feider et le bourgmestre de la Ville de Dudelange, Dan Biancalana ont visité les lieux d'intervention.

Le but de cet exercice de grandeur nature était de tester le bon fonctionnement de la chaîne médicale telle que prévue dans le « Plan Nombreuses Victimes ». Il s'agissait avant tout de localiser et de sauver les victimes, de les catégoriser et de les transporter au PMA où elles sont soignées par des médecins. Lorsque leur état le permet, elles sont évacuées et/ou transportées aux hôpitaux avoisinants. Le Commandant des opérations de secours (COS) et le Directeur des soins médicaux (DSM) ont été responsables de la coordination et de la gestion de l'intervention.

3.3.2. Exercices internationaux

OpEx Bravo

Tout comme en 2014, le Programme alimentaire mondial (PAM), a organisé en 2015 un exercice de communication en cas de crise à l'Ecole nationale du THW (« Technisches Hilfswerk ») à Neuhausen en Allemagne.

Après des catastrophes majeures, les victimes dépendent fortement de l'assistance humanitaire de la communauté internationale. Toutefois, de l'aide efficace ne peut être fournie que lorsque les équipes opérationnelles peuvent bien coordonner leurs actions. Dans le contexte de l'exercice OpEx Bravo, des experts en informatique et en télécommunication ont été instruits sur l'installation et la réparation de réseaux de communication pour des volontaires du THW.

Souvent, lors de catastrophes majeures, comme des séismes, les réseaux de télécommunication sont endommagés. Pour cette raison, les experts ITC du PAM, de l'UNICEF et d'autres organisations appartiennent à la première vague d'assistance internationale qui arrive sur le lieu de la catastrophe.

Le Luxembourg a participé à l'OpEx Bravo avec une personne du TAST.

Par ailleurs, le Luxembourg a participé avec une personne du TAST aux exercices BelModEx (Belgique) et DeModEx (Allemagne) et qui a assumé les rôles d'entraîneur et de « roleplayer » emergency.lu

4. Activités

4.1. Division de la protection civile

4.1.1. Le service ambulancier

Le service ambulancier de la division de la protection civile est assuré par **24 centres de secours** couvrant l'ensemble du Grand-Duché. A l'exception du territoire de la capitale, où ce service est assuré par le Service d'Incendie et d'Ambulance de la Ville de Luxembourg, le service ambulancier dans les centres de secours est majoritairement assuré par des bénévoles.

Le service ambulancier est garanti 24 heures sur 24. L'équipage d'une ambulance se compose en principe de trois secouristes-ambulanciers volontaires.

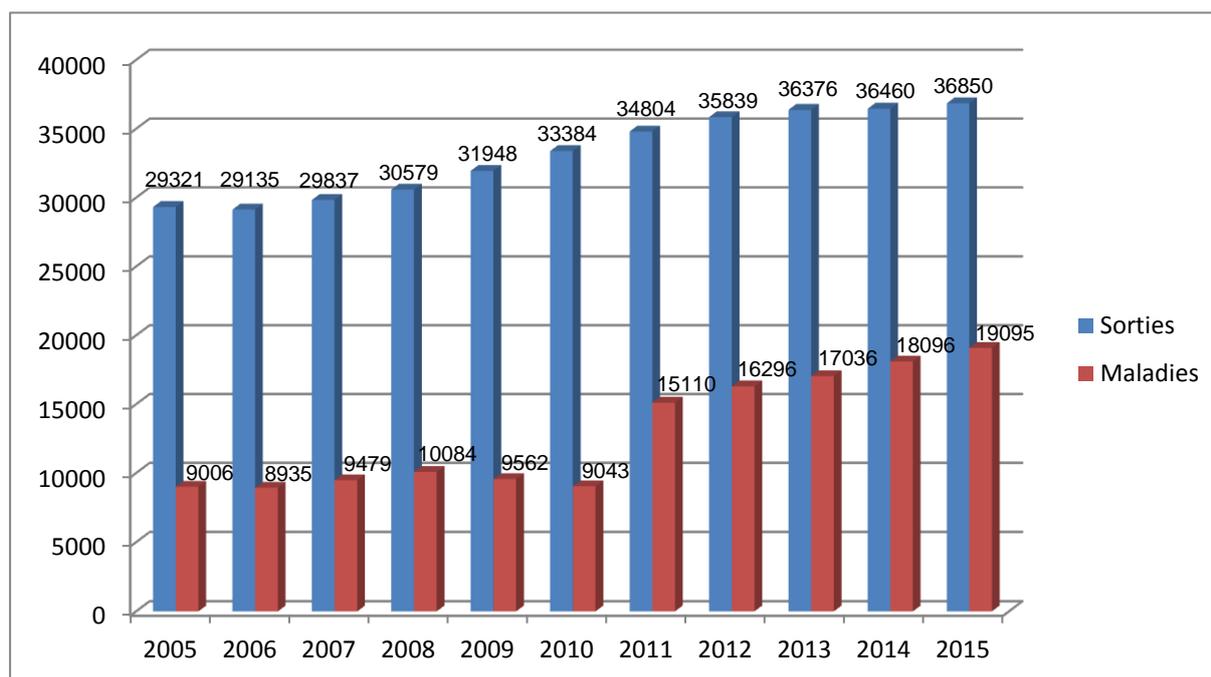
La division de la protection civile dispose de **56 ambulances** qui sont réparties comme suit:

- 47 ambulances à disposition des 24 centres d'intervention
- 1 ambulance pour l'Ecole Nationale de la Protection Civile
- 2 ambulances pour des transports infectieux
- 2 ambulances pour le transport de patients obèses
- 1 ambulance pour le transport de patients nécessitant des soins intensifs
- 3 ambulances de réserve dont une est stationnée à Bettembourg, une à Wiltz et une à Lintgen.

Au cours de l'année **2015**, les ambulances de la division de la protection civile ont effectué **36.850 sorties** en parcourant **1.310.754 kilomètres** par rapport à 36.460 sorties et 1.018.977 kilomètres parcourus en 2014. Ces interventions se répartissent comme suit:

1.673	sorties dans le cadre d'accidents de circulation
5.068	sorties dans le cadre d'accidents divers (travail, ménage, etc.)
6.854	sorties dans le cadre de transports de malades non urgents
19.095	sorties dans le cadre de transports urgents
4.160	sorties dans le cadre d'interventions diverses (incendies, manifestations, exercices)

Sorties/maladies du Service ambulancier 2005-2015



terrestre, l'hélicoptère peut, en cas de nécessité, et sous certaines conditions, acheminer rapidement le médecin anesthésiste-réanimateur et l'infirmier du SAMU vers le lieu d'intervention.

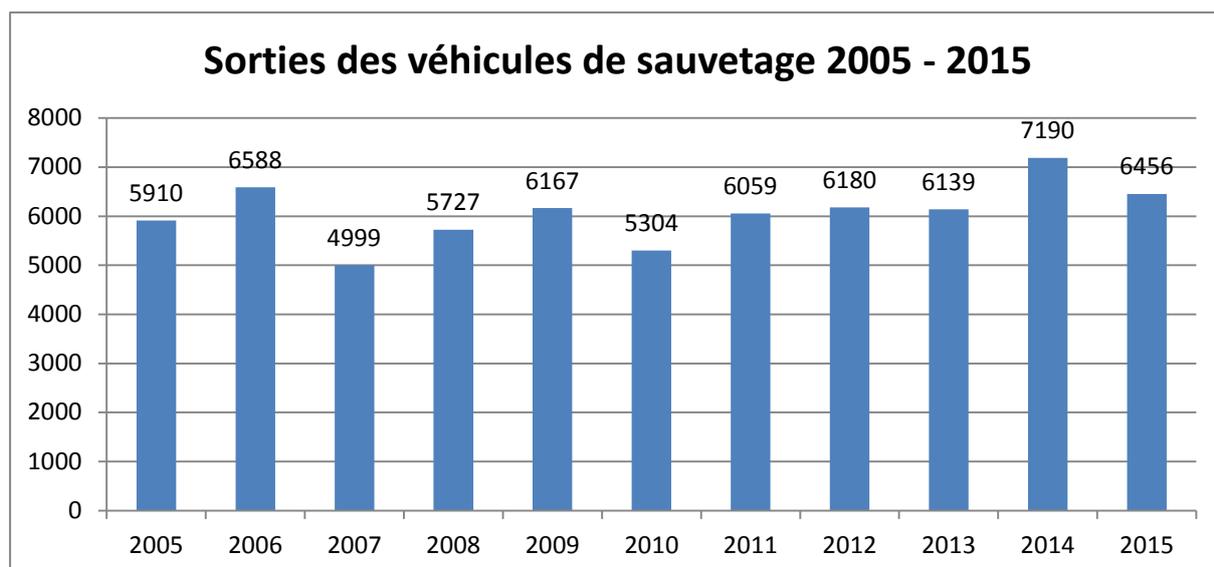
Depuis que le service ambulancier est assuré par la protection civile, les ambulances ont parcouru un total de 34.399.690 kilomètres lors de 1.009.279 sorties de 1962 à 2015.

4.1.3. Le service de sauvetage

Le service de sauvetage qui est garanti 24 heures sur 24 est assuré par:

- 24 centres de secours,
 - o dont 3 centres de secours constitués bases régionales de support sont dotés de matériel d'intervention lourd,
- la Base Nationale de Support (BNS) de la division de la protection civile qui est située à Lintgen.

Conformément au règlement grand-ducal du 21 mars 2012 déterminant les modalités de permanence et de garde et d'indemnisation des volontaires des unités de secours de la division de la protection civile de l'Administration des services de secours, l'effectif de garde ou de permanence maximal est de quatre secouristes-sauveteurs.



Au cours de l'année 2015, les véhicules de sauvetage de la division de la protection civile ont parcouru **240.027 km** pour **6.456 sorties**; le total du temps d'intervention presté par les volontaires pendant les interventions était de **16.723,44 heures**.

4.1.4. Groupe de protection radiologique (GPR)

Attributions

Les attributions du groupe sont fixées aux interventions en cas d'incident ou d'accident impliquant des substances radioactives ou nucléaires. Ceci serait notamment en cas d'un accident à une des centrales nucléaires situées dans un des pays voisins, lors du transport de sources radioactives, par avion, par route ou par chemin de fer, dans des accidents avec des sources radioactives dans le domaine industriel, médical, de la recherche ainsi que dans les cas d'actes de malveillance, criminelles ou terroristes, impliquant des substances radioactives.

Interventions et événements

Pour le Luxembourg, l'année 2015 était surtout marquée par la présidence du Conseil de l'Union Européenne, un événement qui a aussi impacté le GPR. Déjà fin 2014 et surtout début 2015, le groupe s'est particulièrement préparé à des événements impliquant des substances CBRN visant spécialement la "Présidence" luxembourgeoise. Ceci s'est traduit par l'élaboration d'une procédure détaillée du déroulement d'une telle intervention. Cette procédure a été enseignée extensivement aux membres du GPR et exercée à maintes reprises, afin d'intervenir de façon effective lors d'un tel événement. Ces entraînements restaient le fil rouge des activités du GPR, jusqu'à la fin du semestre de présidence, c.à.d. la fin de l'année 2015.

D'autres interventions se sont déroulées dans l'industrie où des alertes à la radioactivité ont été déclenchées par les portails de contrôle RAD et lors d'un accident de route d'un transporteur de substances radioactives. Aucun de ces événements n'avait un impact sanitaire pour la population ou les personnes concernées.

Formations et Cours

Début 2015, deux séances du cours appelé "Initiation à la radioprotection", ont été tenues à des ambulanciers, sauveteurs et unités spéciales à l'ENPC. Cette nouvelle formation a été ajustée au concept de la formation modulaire de l'ASS et dure 4 heures. Elle a été conçue à transmettre de façon plus didactique les notions de radioprotection au bénévoles. A toute fin utile, elle peut servir à recruter des bénévoles intéressés par le GPR.

Plusieurs formations spécifiques, liées aux risques et aux interventions impliquant des sources radioactives, ont été tenues aux agents du Service d'Incendie et de Secours de la Ville de Luxembourg, en vue de leur mission exceptionnelle lors de la présidence LU. Des instructions identiques ont été tenues pour le Groupe Protocole et Organisation (GPO) et les délégués à la sécurité du centre de conférence en vue de la présidence luxembourgeoise.

Les membres du GPR ont aussi été spécifiquement préparés à une possible intervention radiologique lors d'une réunion dans le cadre de la présidence au Centre de conférences ECCL. Ces formations spécifiques ont été basées sur le "Plan d'Intervention Temporaire" élaboré par l'ASS en vue de la présidence luxembourgeoise.

Un membre du groupe a suivi une formation d'une semaine, organisé par la Commission européenne, sur le " TMT Handbook for the triage, monitoring and treatment of people exposed to the malevolent use of ionizing radiation" au Campus Vesta (Province of Antwerp).

Rappelons, que la Commission européenne demande dans son "Plan d'Action NRBC" à chaque État-Membre de créer de telles compétences au plan national.

Au cours de 2015, les instructeurs en "Protection radiologique" du GPR ont tenu 1 cours d'initiation en matière radioprotection à l'école nationale des sapeurs-pompiers dans le cadre de leur formation de base et 2 cours spécifiques en protection radiologique pour les Services de Secours de la Ville de Luxembourg.

Dans le cadre de la formation ITB, des cours approfondies en matière de protection radiologique ont été tenus aux nouvelles recrues de la Police Grand-Ducale. Cette formation a aussi été ajustée au concept de la formation modulaire de l'ASS et dure 4 heures.

Exercices

Au cours de l'année 2015, 4 exercices pratiques sur le terrain ont été tenus par le GPR, dont un communément avec l'Unité CBRN de l'Armée Luxembourgeoise, en vue de la mise en place d'un centre de dépistage radiologique, tel qu'il est prévu par le nouveau "Plan d'Intervention d'Urgence en cas d'accident nucléaire".

Dans sa préparation à la présidence luxembourgeoise, la Police avait organisé un exercice de prise d'otages avec menace CBRN, auquel le GPR a été demandé d'assister comme conseiller technique.

Le GPR a aussi été invité comme observateur de l'exercice de la FARN (Force d'Action Rapide Nucléaire) au centre de production nucléaire à Cattenom. La FARN a pour mission d'intervenir en cas d'un accident grave dans une centrale nucléaire française, afin de rétablir tous les moyens nécessaires pour éviter la fusion du réacteur.

Au-delà, le GPR a participé en 2015, à plusieurs exercices d'urgence nucléaire internationaux, du type "table top exercise", dont les plus notables étaient:

- un exercice ECURIE "Level 3" (CE);
et
- cinq exercices "ConvEx" des types: 1, 2 et 3 de l'AIEA

4.1.5. Groupe d'alerte (CNA- central national d'alerte)

La composition, l'organisation et le fonctionnement du groupe d'alerte sont régis par la loi du 12.06.2004 portant création d'une Administration des services de secours (ASS) et le règlement grand-ducal du 06.05.2010 déterminant les missions spécifiques, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la division de la protection civile de l'Administration des services de secours .

Une des missions du CNA est la collection d'informations en relation avec des incidents nucléaires, chimiques et biologiques en cas de guerre ou de crise en général. La mission principale des membres du groupe consiste dans l'analyse des informations disponibles et de faire parvenir les résultats des calculs concernant les zones de contamination ou toutes autres informations nécessaires à la cellule de décision.

Au cours de l'année 2010, les missions du groupe d'alerte ont été élargies. Actuellement, le groupe est intégré d'office dans la cellule de crise de l'ASS en cas d'incidents majeurs.

Afin de mieux pouvoir répondre aux multiples attributions, le groupe s'est réorganisé en 2007 et il se compose actuellement de 5 sections (cartographie, météo, communication, CBRN, plans d'alerte) et les agents de liaison.

Un étroit échange d'informations avec les membres de centres d'alerte d'autres pays se fait en participant aux différents séminaires organisés par les Etats membres de l'EU et de l'OTAN.

L'instruction des membres du CNA, composé exclusivement de volontaires, s'est fait à raison de 20 réunions d'instruction au bâtiment de la direction de l'ASS.

La participation aux séminaires de l'ASS et de l'INAP ainsi qu'aux deux week-ends de formations annuelles à l'Ecole Nationale à Schimpach font également partie intégrante de la formation des membres du CNA.

En **2015**, les cadres et les membres du groupe ont participé à des formations et séminaires auprès de « l'Akademie für Krisenmanagement, Notfallplanung und Zivilschutz » du « Bundesamt für Bevölkerungsschutz und Katastrophenhilfe » en Allemagne.

Lors des événements tragiques à Paris le groupe était actif dans le cadre du plan Vigilnat. Un membre du groupe assure dès le début de la mission « réfugiés » la fonction de rapporteur de la cellule logistique « réfugiés ». Le CNA avait également participé à des exercices internationaux et nationaux, notamment l'exercice Vigilnat.

4.1.6. Groupe de support logistique.

L'unité de support logistique est un groupe composé de volontaires des différents centres de secours de la division de la protection civile et des corps de sapeurs-pompiers qui a pour mission de soutenir la Base Nationale de Support (BNS) dans des interventions de longue durée ou de missions spéciales. Elle se compose d'une vingtaine de personnes avec des formations techniques différentes, ainsi que d'instructeurs en sauvetage et en secourisme.

Des réunions d'information et d'instruction se sont tenues à la direction de l'ASS, à la BNS à Lintgen ou sur le terrain. Au cours de l'année **2015**, le groupe a effectué **128 interventions** cumulant **945 heures** d'intervention des volontaires et a parcouru **17.459 kilomètres**.

4.1.7. Groupe logistique de ravitaillement

L'Administration des services de secours dispose d'une unité logistique de ravitaillement, qui est rattachée à la Base Nationale de Support à Lintgen et qui intervient en cas d'accidents ou d'exercices s'étendant sur un laps de temps important. Ce groupe intervient également lors de grandes manifestations (p.ex. concerts) ou lors d'exercices transfrontaliers et internationaux. L'unité logistique de ravitaillement est constituée de trois équipes qui, en cas de catastrophe, garantissent une présence 24/24 heures pour approvisionner les unités des services de secours.

Au cours de l'année **2015**, le groupe a eu 12 activités différentes, dont 3 formations « Cuisine mobile » et a assuré le ravitaillement pour les participants au workshop organisé dans le cadre de la Présidence.

4.1.8. Groupe canin

L'utilisation des chiens lors des missions de recherche de personnes ensevelies ou de recherche de personnes égarées s'est développée considérablement ces dernières années.

Les qualités olfactives et de travail du chien sont de plus en plus valorisées à travers le monde particulièrement dans le domaine de la protection civile et des sapeurs-pompiers.

Selon le type de sinistre auquel se trouvent confrontés les services de secours, la localisation des victimes, souvent dérobées à leur reconnaissance immédiate, peut nécessiter la mise en œuvre de moyens spécialisés de détection biologique reconnue à l'efficacité : les équipes cynotechniques de recherche et de sauvetage.

Champ d'application

Le rôle d'un tel chien de recherche ne se limite pas, en effet, aux grands tremblements de terre, glissements de terrain ou tsunamis. Ils peuvent intervenir en cas d'effondrement d'immeuble, après un incendie, un écroulement dans un chantier ou une mine, une explosion liée au gaz ou au terrorisme,

lors de catastrophes ferroviaires ou aériennes, une disparition, un meurtre, une fuite, une maladie, une personne à l'intention suicidaire ou

Les circonstances d'utilisation ne manquent malheureusement pas.

Le chien correctement formé peut travailler sur n'importe quel genre de terrain, parallèlement aux autres équipes de sauveteurs et en dépit du bruit des engins de déblais comme le marteau piqueur, groupe électrogène et bruit d'engins lourds.

A noter que le vibraphone ne détecte pas les personnes décédées alors que le chien non seulement les repère, mais va marquer de manière différente une victime décédée ou vivante.

Les professionnels sont unanimes sur le fait que les chiens sont des auxiliaires indispensables et le moyen le plus rapide à tout travail de recherche de personnes sous les décombres.

Composition du groupe cynotechnique

Le groupe se compose actuellement de:

- 1 chef de groupe
- 1 conseiller technique cynotechnique (CTC/CYN3)
- 1 chef de groupe adjoint
- 4 membres pole pédagogique
- 17 maîtres-chiens brevetés, en formation et stagiaires
- 8 membres sans chien

Il est à noter que certains membres remplissent plusieurs fonctions au sein du groupe.

Activités

A plusieurs reprises, des entraînements avec l'Association des Secouristes sans Frontières de France, ONG reconnue de la DDSC, se sont déroulés sur le centre de formation de recherche et de sauvetage en décombres à Altwies.

Des thèmes différents de recherche de personnes ensevelies, de recherche de surface, descente en rappel avec chien avaient été organisés.

Toutes les équipes étaient totalement autonomes en matériel et en vivres. La finalité de ce stage était d'apprendre à gérer le stress, l'intégration dans des équipes étrangères, la fatigue, le froid, la chaleur, le matériel, leurs vivres et surtout de manager son coéquipier, le chien.

Afin de bien préparer les équipes pour un éventuel départ à l'étranger, il est important de travailler dans des conditions les plus extrêmes, voir même dépassant les limites du possible.

En juin de cette année le groupe cyno a participé au défilé pour la fête nationale. Pour la quatrième fois consécutive le groupe a défilé avec un détachement à pied.

Le groupe cyno a organisé et participé à plusieurs week-ends de formation opérationnels aussi bien à l'étranger, qu'à l'ENPC que sur le centre de formation à Altwies. Lors de ces week-ends les équipes doivent être totalement autonomes et opérationnelles. Durant ces jours les équipes sont confrontées à des exercices de cheminement, parcours d'obstacles, d'obéissance, de recherche en décombres et quête, de descentes en rappel avec chien, à des exercices de nuit qu'à des cours théoriques.

Vu l'importance des missions qui leurs sont confiées, tous les membres doivent se soumettre régulièrement à 2 entraînements collectifs à raison de 8 à 10 heures par semaine. Des entraînements supplémentaires et individuels sont organisés continuellement.

Le Groupe Cyno a participé également à divers exercices et démonstrations notamment dans plusieurs écoles et maternelles.

En **2015**, le Groupe Cynotechnique a presté un total de **4.320 heures**, dont:

- 189 heures lors de 15 interventions au Luxembourg et à l'étranger
- 234 heures d'entraînement et de formation à l'étranger
- 3.897 heures d'entraînement et de formation au Luxembourg dont:
- 1.610 heures lors de travail en quête
- 1.087 heures lors de travail en décombres
- 443 heures lors de formations diverses
- 289 heures à l'occasion d'autres activités et engagements
- 468 heures pour l'aménagement et entretien du centre de formation,

Pour l'aménagement en continue du centre de formation de recherche et de sauvetage en décombres, les membres du groupe cyno ont dû, en dehors des heures d'entraînements et d'interventions, exécuter 468 heures supplémentaires.

Depuis la création du CFRSD, centre de formation de recherche et de sauvetage en décombres, celui-ci est régulièrement sollicité par d'autres équipes étrangères, notamment:

- Peloton cynophile des sapeurs-pompiers venant de Creutzwald (57), du Doubs (25), de la Nièvre (58), de la Meuse (55), de Verdun (55), de Lille (59), de la Moselle (57), des Yvelines (78), ...
- Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile de Brignoles UIISC/7 (83)
- Secouristes sans frontières (SSF) délégation Lorraine (54)
- Gendarmerie nationale
- Protection civile et sapeurs-pompiers de la Belgique
- Gruppo cynotechnica du Portugal
- Protection Civile d'Italie
- THW (Technisches Hilfswerk)
- Rettungshundestaffel der Feuerwehr Trier
- BRH (Bundesverband für das Rettungshundewesen)
- Deutsches Rotes Kreuz, Rettungshundestaffel
- Section canine de la croix rouge luxembourgeoise
- ...

Durant l'année **2015**, ces équipes étrangères ont exploité le **centre de formation** avec +/- **3.450 heures**.

4.1.9. Groupe d'hommes-grenouilles

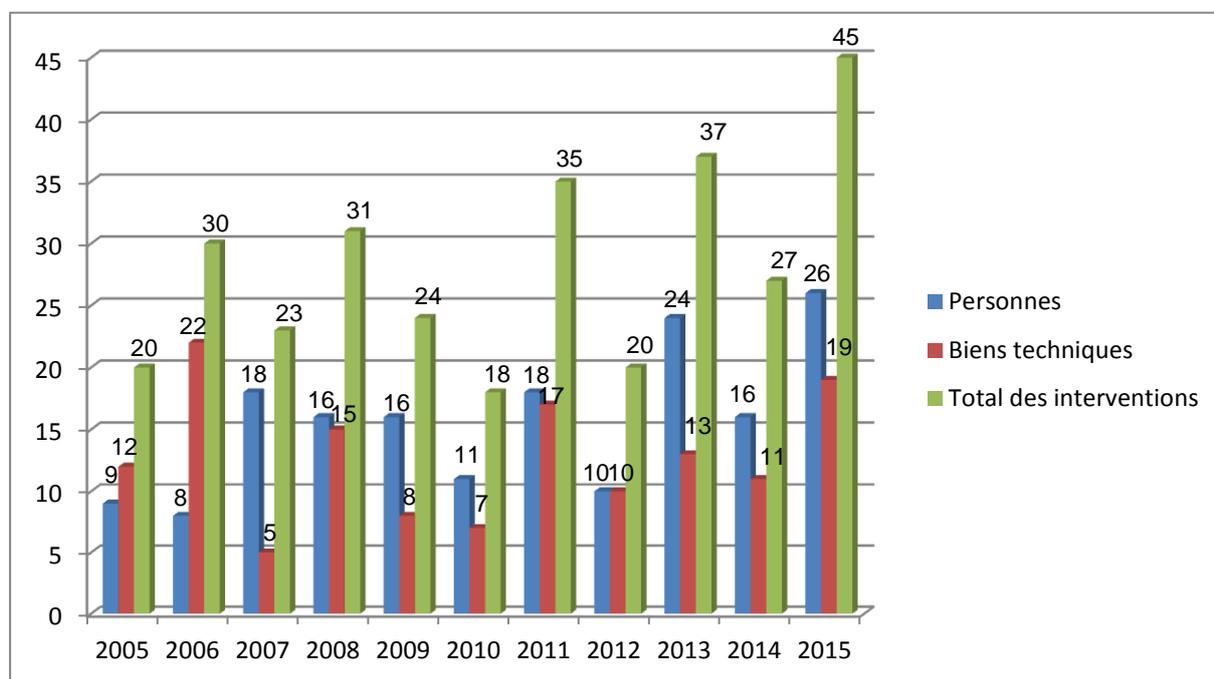
Au cours de l'année 2015, les hommes-grenouilles sont intervenus **48** fois avec un total de **1085** heures prestées, dont:

- 362,39** heures lors de 9 interventions de recherche de personnes
- 34,2** heures lors de 7 interventions d'accidents de circulation
- 2,09** heures lors de 1 intervention de sauvetage de personnes
- 334,23** heures lors de 7 interventions concernant une noyade
- 12,38** heures lors de 3 interventions de recherche de biens
- 34** heures lors de 3 interventions de reconnaissance sous-marine
- 286,52** heures lors de 15 interventions diverses
- 18** heures lors de 3 interventions ROV / Sidescan

En outre, **3.240** heures de permanence ont été prestées près du lac du barrage d'Esch-sur-Sûre pendant la période estivale (permanence prévue par le règlement grand-ducal du 19 mars 1979 instituant près du lac de barrage d'Esch-sur-Sûre un poste de premiers secours pendant la saison touristique) et **627,45** heures de permanence ont été prestées à l'occasion d'autres activités et engagements en 2014.

Ceci fait au total **3867,45** heures prestées en **2015** par les volontaires du groupe d'hommes-grenouilles.

Interventions HG 2005-2015



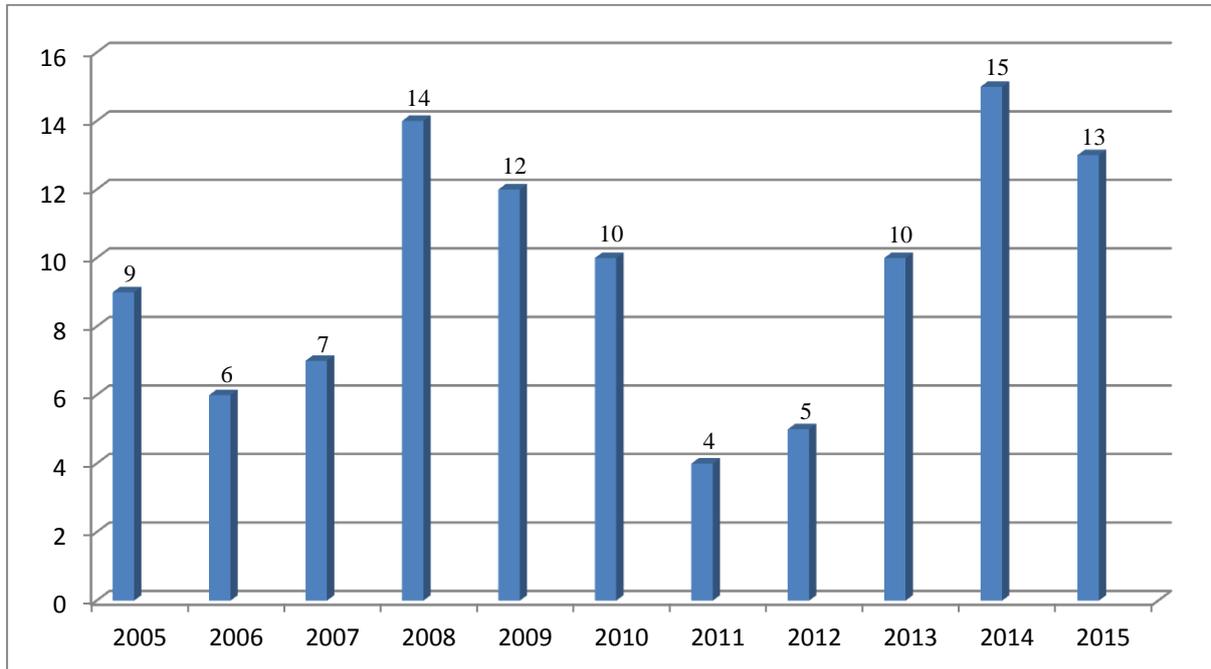
En ce qui concerne la formation continue, les membres du groupe ont participé aux formations suivantes:

- 10 weekends de formation à l'ENPC avec un total de 123 participants,
- 31 unités de formations à la piscine en hiver avec un total de 382 participants,
- 2 formations ROV / sidescan avec 10 participants,
- 8 formations de plongée à Antibes (France) avec 31 participants,
- 6 membres du groupe ont assisté à 2 manifestations « Portes ouvertes »,
- 2 membres du groupe ont visité l'Unité d'instruction et d'intervention de la Sécurité civile n°1 (UIISC 1) en France dans le cadre du Programme « Exchange of experts in Civil protection » de la Commission européenne

4.1.10. Groupe de lutte contre les pollutions par produits chimiques

Le groupe est intervenu **13 fois en 2015** dans l'intérêt de la lutte contre la pollution du milieu naturel par hydrocarbures et autres agents chimiques. Lors de ces interventions, la **cellule CMIC** (Cellule mobile d'intervention chimique) a été sollicitée 11 fois (engagement de 35 personnes pendant 85 heures). Le groupe a en outre effectué 2 interventions pour le transport d'eau avec un total de 60.000 litres d'eau et un engagement de 5 personnes pendant 10 heures.

Interventions du groupe chimique 2005-2015



4.1.11. Groupe de support psychologique

Les bénévoles du Groupe de support psychologique (GSP) ont effectué 272 missions au cours de l'année 2015. 65 membres différents du GSP ont participé à ces missions et sont intervenus dans la majorité par deux membres. Le nombre total d'heures d'intervention prestées lors des 272 interventions est de 843 heures.

Les missions du Groupe de Support Psychologique (GSP) consistent à :

- encadrer les équipes de secours après des interventions extrêmement difficiles
- prendre en charge des concernés directs comme les victimes et témoins d'accidents ou autres personnes lésées par des incidents
- assister par une aide psychosociale les concernés indirects, à savoir : les familles et proches des concernés directs.

Les collaborateurs du GSP assurent également l'assistance aux proches et aux personnes directement concernées par des accidents mortels de circulation, de travail ou domestiques, suite à un suicide, après une mort subite d'un nouveau-né, ainsi que suite à un crime avec violence.

Dans le cadre de leurs activités et après des interventions très éprouvantes pour les équipes de secours, les membres du GSP sont à la disposition de la famille et des amis des personnes directement touchées avec des entretiens individuels, des entretiens de groupe ensemble avec toute l'équipe d'intervention et proposent également des techniques de gestion du stress.

Notons que les missions du GSP ne se limitent pas aux situations « normales » de tous les jours (accidents mortels, suicide, annonce de décès, mort subite d'un nourrisson, ...), mais ses membres interviennent aussi lors d'accidents ou d'événements majeurs comme par exemple lors de l'accident d'avion en 2002.

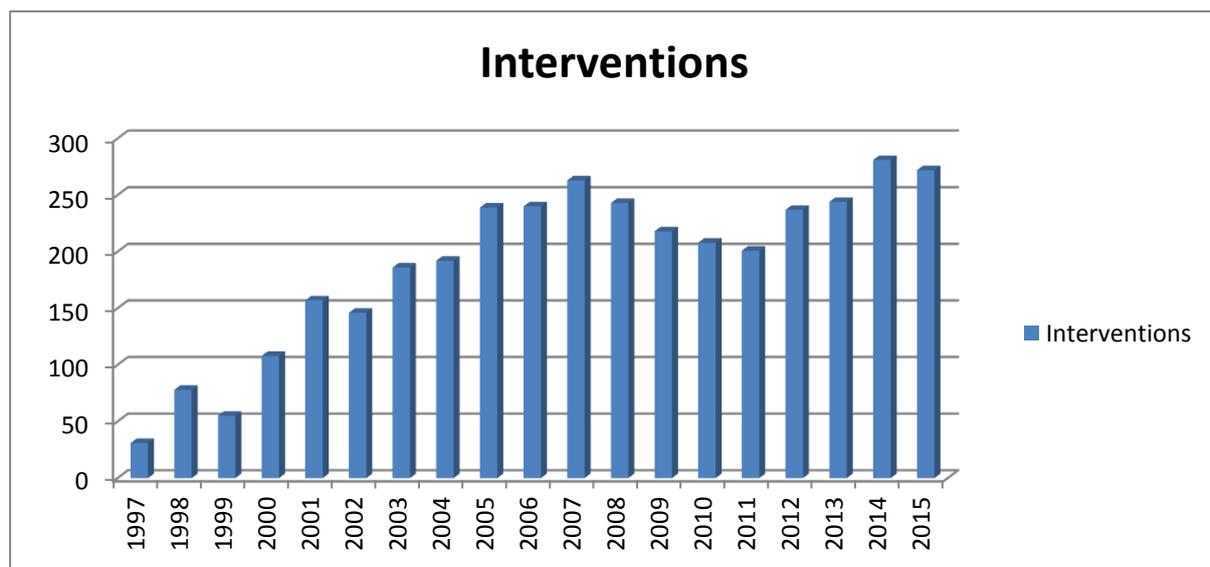
Au cours de l'année passée, le GSP était présent lors de 75 annonces de décès, est intervenu après 56 suicides et a eu affaire à 6 tentatives de suicide.

A noter que les annonces de mort survenues lors d'accidents de la route se chiffrent à 36 et lors d'accidents de travail à 12 en **2015**.

Des problèmes de drogues furent la cause de 4 décès (1 en 2014) pour lesquels les membres du GSP ont été sollicités. En **2015**, le GSP intervenait lors de 4 morts subites de nourissants.

Le GSP participe au projet „prévention des suicides“ du Ministère de la santé, regroupant différents organismes luxembourgeois alertés par la problématique du suicide.

Il reste à relever que le GSP participe à l'amélioration de la qualité de la gérance des crises psychosociales en Europe et ceci dans le cadre du projet international multidisciplinaire de l'Union européenne qui vise à améliorer le soutien psychosocial dans la gestion de crises, nommé « *Psychosocial Support in Crisis Management – Next generation damage and post-crisis needs assessment tool for reconstruction and recovery planning – Capability Project Security* ». Les principaux objectifs sont: l'analyse de l'état actuel de l'aide fournie en cas de crise dans les pays européens, l'amélioration des stratégies de soutien, la mise en place d'interventions et de dispositifs d'urgence, le développement de stratégies d'auto-assistance au sein des communautés et l'étude de l'impact des crises à long terme. Les résultats auront un impact significatif sur la santé publique, la résilience des communautés, la coopération internationale et la maîtrise des coûts.



4.1.12. Groupe d'intervention chargé de missions humanitaires (HIT- Humanitarian Intervention Team)

Le HIT entreprend ses missions à l'étranger généralement à la demande des Nations Unies, dont notamment OCHA (Office for the Coordination of Humanitarian Affairs) ou le PAM (Programme Alimentaire Mondial) ou encore dans le cadre de l'Union européenne conformément au mécanisme de protection civile ainsi que dans le cadre du « International Humanitarian Partnership (IHP) ».

En ce qui concerne le mécanisme de protection civile de l'Union (Décision 1313/2013/UE), l'ASS est désignée en tant que point de contact national, c'est-à-dire que toute demande d'assistance provenant du mécanisme est adressée à l'ASS par l'intermédiaire de l'ERCC (Emergency Response

Coordination Centre) de la Commission européenne. Dans le système commun de communication et d'information urgente (CECIS), l'Etat a fait enregistrer plusieurs modules, dont certains appartenant au HIT, à savoir:

- un module de sauvetage de victimes d'inondations au moyen de bateaux FRB (Flood Rescue using Boats),
- un module de détection et d'échantillonnage dans les domaines chimique, biologique, radiologique et nucléaire CBRNDET (Chemical, Biological, Radiological and Nuclear Detection and sampling),
- un TAST (Technical Assistance and Support Team).

Il importe de relever que des capacités luxembourgeoises qui ne font pas directement partie du HIT, sont également enregistrées dans CECIS, à savoir:

- Un module d'évacuation aérienne médicalisée des victimes de catastrophes MEVAC (Medical Aerial Evacuation of disaster victims), module mis en place par Luxembourg Air Rescue (LAR)
- Un TAST chargé du déploiement de la plateforme emergency.lu, module offert par le PPP comportant la Direction de la Coopération au développement, HITEC Luxembourg S.A., SES et Luxembourg Air Ambulance. Dans ce contexte, l'ASS est un partenaire opérationnel qui met à disposition des effectifs du HIT pour participer dans des missions internationales.

Technical Assistance and Support Team (TAST)

Le groupe se compose actuellement de 19 membres regroupant des experts en informatique et en support administratif.

Les tâches principales de ce module sont:

- o le déploiement du système de communication par satellite « emergency.lu »,
- o le support d'équipes de coordination - experts de l'EU CP Team de la Commission européenne et experts des Nations Unies (UNDAC),
- o le support d'autres équipes luxembourgeoises intervenant dans le cadre international.

En 2015, le TAST a accompli les missions suivantes:

- o support d'une équipe UNDAC (United Nations Disaster Assessment and Coordination Team) au Mali dans le contexte de l'épidémie Ebola
- o déploiement des deux systèmes de communication par satellite « emergency.lu » en Sierra Leone dans le contexte de l'épidémie Ebola.
- o support d'une équipe UNDAC et déploiement « emergency.lu » à Vanuatu suite au Cyclone PAM.
- o déploiement de plusieurs systèmes de communication par satellite « emergency.lu » au Népal suite au tremblement de terre.

Le groupe a participé en outre aux exercices internationaux suivants:

- o Exercice OPEX BRAVO en Allemagne organisé par le Programme Alimentaire Mondial
- o Exercice européen « BelModEx » en Belgique
- o Exercice européen « DeModEx » en Allemagne

Flood Rescue Using Boats (FRB)

En 2013, le module de sauvetage de victimes d'inondations au moyen de bateaux a été créé. Les dispositions au niveau du mécanisme de Protection civile de l'Union concernant le module FRB sont réglées dans la Décision de la Commission 2010/481/EU. Le module a été déclaré dans le système CECIS de la Commission européenne afin d'être désormais disponible pour répondre à des demandes d'assistance internationale à titre du mécanisme.

L'équipe est composée de 40 membres du groupe « Hommes Grenouilles » de la Protection civile spécialement formé dans le domaine de l'aide internationale.

En 2014, le module a été déployé pour une première fois lors des inondations en Bosnie-Herzégovine. En 2015, l'équipe n'est pas intervenue.

Urban Search and Rescue (USAR)

En **2015**, l'Administration des services de secours a décidé de ne plus continuer ses efforts au niveau USAR.

Chemical, biological, radiological and nuclear detection and sampling (CBRNDET)

Le module « Détection et échantillonnage dans les domaines chimique, biologique, radiologique et nucléaire » est opérationnel au niveau international depuis 2013. Les dispositions au niveau du mécanisme de Protection civile de l'Union concernant le module CBRNDET sont réglées dans la Décision de la Commission 2010/481/EU. Le module a été déclaré dans le système CECIS de la Commission européenne afin d'être désormais disponible pour répondre à des demandes d'assistance internationale à titre du mécanisme.

L'équipe est composée de 20 membres du groupe « Chimique » de la Protection civile spécialement formés dans le domaine de l'aide internationale.

Humanitarian Logistics Support

En 2014, le module HLS a été créé au sein du groupe d'intervention chargé de missions humanitaires.

La mission principale de ce module est de mettre en place les services logistiques pour les autres modules luxembourgeois comme le FRB, le CBRNDET.

Dans ce contexte on comprend par « support logistique » la mise en place de la base des opérations comprenant des composantes comme le campement, installations sanitaires, approvisionnement en énergie et en eau potable, transport, support médical etc.

Une autre mission de cette équipe est le support des autres acteurs humanitaires en matière logistique, ceci principalement dans le cadre de l'IHP et du mécanisme européen de Protection civile.

En **2015**, l'équipe a supporté la mission TAST suite au tremblement de terre au Népal.

Le module « camp d'urgence pour 50 personnes » sera opérationnel au cours de l'année 2016.

Formation

Au niveau de la formation internationale, les membres du groupe ont participé aux cours suivants:

- Community Mechanism Introduction course (CMI), European Union
- Operational Management Course (OPM), European Union
- Security Course (SEC), European Union
- Information Management Course (IMC), European Union
- International Coordination Course (ICC), European Union
- Assessment Mission Course (AMC), European Union
- Technical Experts Course (TEC), European Union
- Modules Basic Course (MBC), European Union
- High Level Coordination Course (HLC), European Union
- Let's Net, World Food Program
- IT emergency management training (ITEMT), World Food Program
- Einsatzgrundlagen Ausland, THW

Fin 2015, le premier membre du HIT a suivi la formation UNDAC et est maintenant membre du « United Nations Disaster Assessment and Coordination Team ».

Plusieurs événements de formation continue ont été organisés au cours de l'année **2015** dont un week-end de formation continue à Schimpach.

Recrutement

En **2015**, le HIT a lancé un appel de recrutement. 27 stagiaires suivent actuellement la formation de base et seront opérationnels mi 2016.

4.1.13. Groupe d'intervention vétérinaire

Le groupe d'intervention vétérinaire (GIV) a été nouvellement créé en 2012. Il se compose de membres des sapeurs-pompiers volontaires, des sapeurs-pompiers professionnels, de la protection civile et de spécialistes en matière de santé animale et bien-être des animaux.

Le groupe dispose de quatre fonctions principales, à savoir :

- (1) la protection, le secours, le sauvetage et la prestation de premiers soins aux animaux domestiques et sauvages dans des situations d'urgence exceptionnelles,
- (2) le transport éventuel d'animaux pris en charge sous (1) vers des structures spécialisées,
- (3) le support des groupes canins dans le cadre d'interventions et d'exercices,
- (4) la formation et la formation continue des sapeurs-pompiers et des membres de la protection civile pour ce qui concerne la prise en charge d'animaux.

Le groupe, qui compte actuellement 45 membres actifs, a défini un curriculum précis en ce qui concerne la formation de ses membres. Les membres doivent non seulement disposer d'une formation de base, mais ils doivent en outre passer avec succès une formation spécifique GIV de 42 heures. La formation continue se concentre principalement sur des matières biologiques, comme par exemple, les zoonoses, l'épidémiologie, la sécurité de denrées alimentaires, des cours spéciaux pour des groupes canins ou la protection radiologique dans le domaine biologique. Au cours de l'année 2015, 8 séances de formation ont été organisées. Ces formations étaient avant tout orientées vers des exercices pratiques en matière d'intervention vétérinaire. Les participants ont été instruits sur le charroi du groupe ainsi que sur le maniement correct de l'arme d'euthanasie et de la « netgun ». S'y ajoutent le contact correct avec des animaux blessés dans des cliniques vétérinaires et l'attrapage d'animaux exotiques. Dans toute séance de formation, beaucoup d'attention est portée à l'autoprotection puisque des animaux, qui se trouvent dans une situation d'urgence, peuvent devenir dangereux pour les intervenants du groupe. Il convient de relever que le groupe coopère étroitement avec le zoo d'Amnéville en France, qui avait invité le groupe pour être témoin d'une anesthésie d'un lion et d'un rhinocéros. Finalement, le groupe a également organisé un exercice lors duquel un accident dans une bétailière a été imaginé.

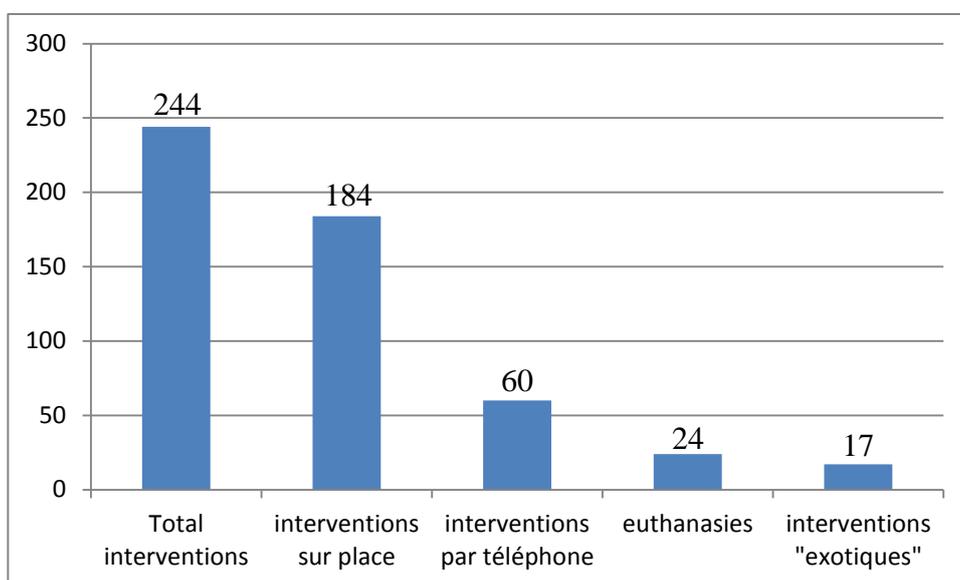
En 2015, le groupe a effectué un total de 244 interventions. Il s'agit de relever que 60 missions ont pu être résolues par téléphone. Le groupe peut donner des recommandations ou instructions à l'appelant quant à son comportement envers l'animal dans une certaine situation. De plus, un nombre important d'appels concerne des correspondances avec les forestiers, par exemple dans le cadre d'une euthanasie d'un animal ou encore lorsqu'un animal mort est à mettre au rebut. Le reste des interventions, à savoir 184 des missions, ont été réalisées sur place pour prendre en charge ou sauver un animal lors d'une situation d'urgence et assurer son transport vers des cliniques vétérinaires ou le centre de soins pour la faune sauvage à Dudelange. Il s'agit de noter qu'environ la moitié des interventions sur place ont été effectuées avec le corps de sapeurs-pompiers local, des unités de la protection civile, la Police Grand-Ducale ou les forestiers locaux.

Au cours de l'année 2015, le groupe a parcouru 69% des kilomètres avec des voitures de service appartenant au charroi de l'Administration des services de secours et 31% des kilomètres ont été parcourus avec des voitures privées des membres du groupe.

En 2015, le groupe a été présent lors de 24 euthanasies d'animaux dont les blessures étaient trop importantes pour être sauvées. Les euthanasies ont été effectuées soit par la Police Grand-Ducale, soit par le forestier compétent.

Même si la majorité des interventions sur place concernaient des animaux domestiques et des animaux sauvages locaux, il convient néanmoins de relever que le groupe est intervenu 17 fois dans des situations d'urgence impliquant des animaux exotiques et venimeux, dont notamment des scorpions, des serpents, des araignées et des sauriens.

Résumé des interventions du GIV pour l'année 2015:



4.1.14. Dispositifs de sécurité mis en place en 2015

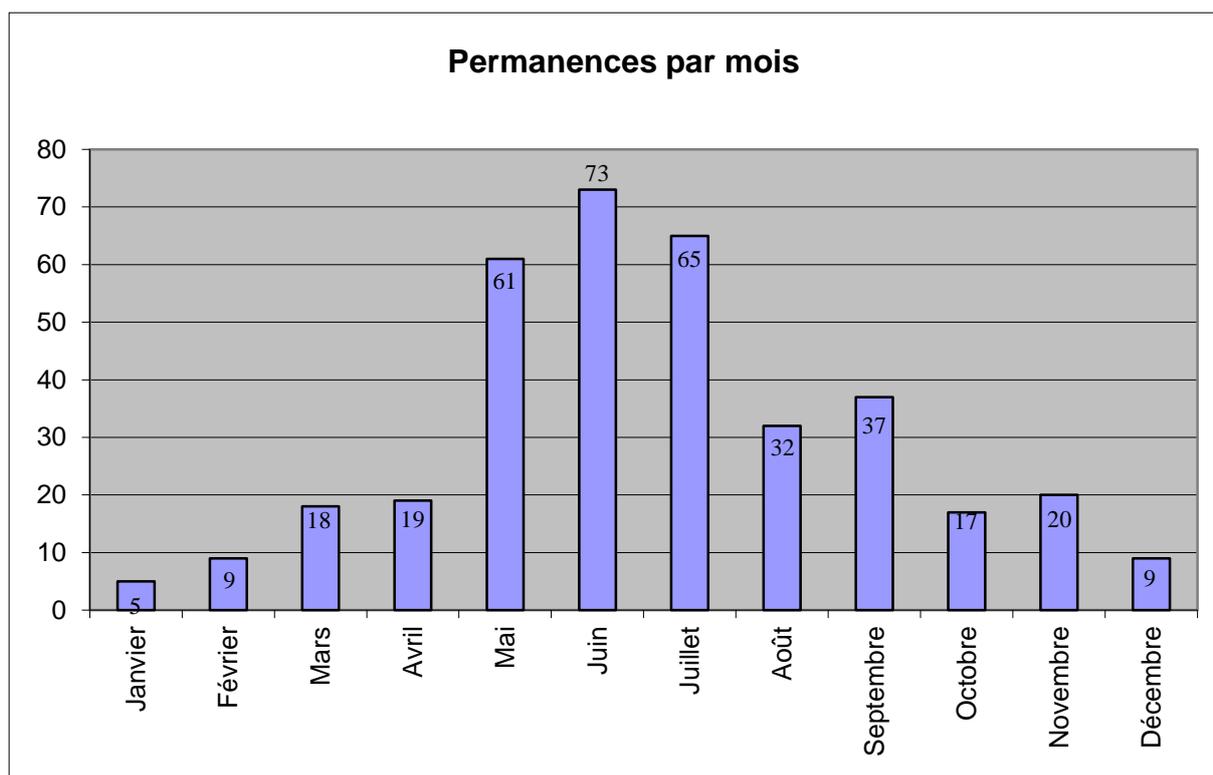
4.1.14.1. Evènements d'une certaine envergure

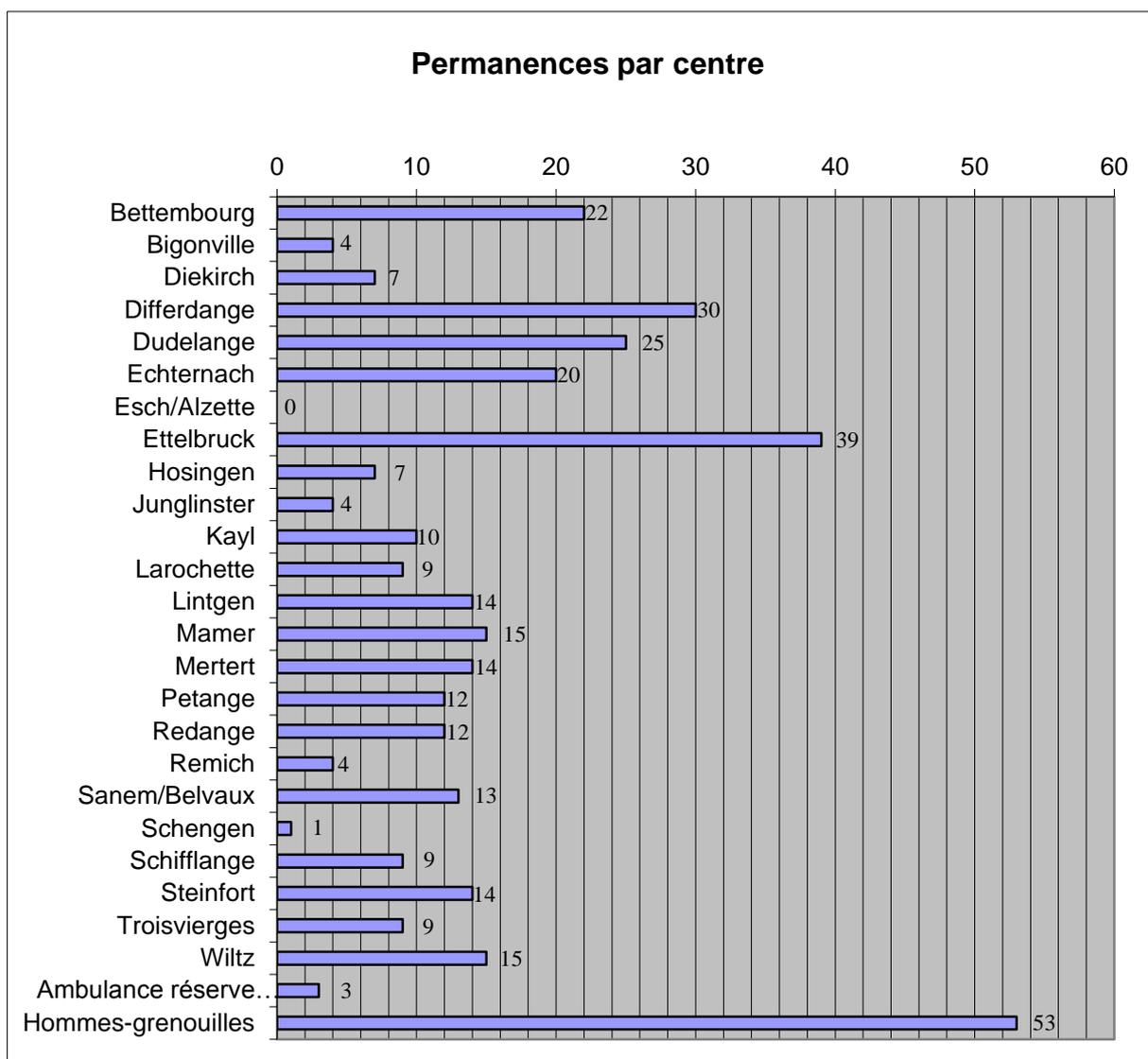
Dans le cadre de manifestations publiques, comme par exemple des événements sportifs ou encore des concerts, l'ASS peut être sollicitée pour mettre à disposition des ambulances et des équipes de secouristes-ambulanciers. Au cours de l'année 2015, 4275 heures ont été prestées par des bénévoles.

Evènement	Date	Heures prestées par les bénévoles engagés
Fédération Luxembourgeoise de Stock Cars	7 manches au cours de 2015	252
Musel am Dusel 2015	14 février 2015	96
ING Marathon de Nuit 2015	30 mai 2015	103
ERGO Iron-man 70.3	20 juin 2015	781
Prise d'Armes - Fête Nationale 2015	23 juin 2015	90
Festival Rock A Field 2015 à Roeser	03 au 05 juillet 2015	1105
Foire Agricole 2015	03 au 05 juillet 2015	368
The Colour Run 2015 à Echternach	18 juillet 2015	68
E-Lake Festival 2015 à Echternach	06 au 09 août 2015	358
Picadilly 2015 à Stadtbredimus	07 au 09 août 2015	248
Semi-Marathon Route du Vin à Remich	27 septembre 2015	96
Fisher Man's Friend Strongman à Differdange	18 octobre 2015	710
Total		4275

4.1.14.2. Graphique des permanences durant l'année 2015

Durant toute l'année, les différents centres de la protection civile ont prestés des permanences demandées expressément par des associations, administrations ou autres collectivités pour des manifestations de moindre envergure. Afin de garantir la sécurité des visiteurs ou spectateurs, une ou plusieurs équipes de secouristes-sauveteurs garantissaient une permanence. Au total **365** permanences furent garanties à travers le pays au cours de l'année 2015 par les centres de la protection civile.





4.2. Division d'incendie et de sauvetage

4.2.1. Produit de l'impôt spécial 2000-2015

La loi du 21 février 1985 a modifié le taux de l'impôt applicable aux primes d'assurances contre l'incendie prévu dans la loi allemande dite « Feuerschutzsteuergesetz » du 1er février 1939, introduite pendant l'occupation, et qui avait été maintenue en vigueur par arrêté grand-ducal du 26 octobre 1944.

Par l'augmentation de ce taux de 4% à 6%, les moyens financiers du service d'incendie et de sauvetage ont été considérablement augmentés.

Produit de l'impôt spécial 2000-2015:

Année	Produit de l'impôt spécial
2000	2.611.055
2001	2.267.439
2002	3.147.425
2003	3.823.193
2004	3.578.302
2005	3.761.003
2006	4.076.869
2007	3.415.360
2008	4.202.963
2009	5.195.685
2010	4.964.197
2011	4.289.391
2012	4.578.316
2013	4.446.216
2014	4.657.827
2015	4.748.859

Un premier versement est alloué à la caisse d'assurance des sapeurs-pompiers contre les risques d'accident en service. Ce versement varie en fonction des accidents survenus aux sapeurs-pompiers en cours d'exercice.

Ensuite, les sommes nécessaires à l'inspection du matériel d'incendie et des corps de pompiers, à l'instruction de ces mêmes corps ainsi qu'aux caisses de secours, aux primes d'encouragement et aux indemnités pour actes de dévouement sont prélevées. Le surplus est réparti entre les communes, à titre de subventions, pour l'achat de matériel ainsi que pour l'organisation d'un service régulier et permanent de secours en cas d'incendie.

4.2.2. Affectation du produit de l'impôt spécial – Subventions aux communes

Les subventions sont fixées en fonction des dépenses d'acquisition du matériel d'incendie et des frais de construction des immeubles servant au service d'incendie. Les taux appliqués varient en fonction des dépenses effectuées et des sommes à répartir. Ils sont actuellement de 50% pour l'acquisition de matériel et de 50% d'un montant plafonné pour la construction et la transformation des immeubles.

L'affectation de cet impôt se fait, suivant arrêté grand-ducal du 31 janvier 1907, comme suit:

Division d'incendie et de sauvetage: affectation du produit de l'impôt spécial:

Année	Subventions aux communes
2000	1.573.842
2001	932.183
2002	1.408.244
2003	2.317.532
2004	1.979.213
2005	1.778.296
2006	2.256.506
2007	1.365.102
2008	2.593.798
2009	3.026.886
2010	3.070.109

2011	2.229.609
2012	2.681.330
2013	2.122.676
2014	2.272.041

5. Budget et finances

L'Administration des services de secours est placée sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur et dans cette logique, elle est financée par le budget étatique. Le financement de la division d'incendie et de sauvetage se fait partiellement par un pourcentage de l'assurance contre le risque d'incendie (« Feuerschutzsteuer »).

5.1. Plan d'équipement pluriannuel

Le plan d'équipement pluriannuel 2016-2020 a été établi suivant la philosophie et la méthodologie des plans antérieurs avec le concours de l'Inspection Générale des Finances et sur base des idées fondamentales retenues par les plans précédents:

- horizon 2020, c'est-à-dire une période de 5 ans seulement,
- réalisme financier,
- besoin d'évoluer avec le progrès technique.

Le programme 2016-2020 concerne, sur le plan budgétaire, 6 articles:

39.5.74.000	Acquisition de véhicules automobiles et de véhicules spéciaux; dépenses diverses
39.5.74.010	Acquisition de machines de bureau
39.5.74.020	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'installations de télécommunications, dépenses diverses
39.5.74.040	Acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses
39.5.74.050	Acquisition d'équipements informatique
39.5.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels

N'a été retenue au programme pluriannuel que l'acquisition d'équipements d'une valeur unitaire dépassant le montant limite de 867,63 €, fixé annuellement dans la circulaire budgétaire. Les équipements de moindre valeur seront pris en compte lors de l'établissement des budgets annuels respectifs.

5.2. Total des crédits budgétaires 2015

Budget ordinaire des dépenses (section 09.5.):	18,74 mio €
Budget extraordinaire des dépenses (section 39.5.):	5,44 mio €
Total dépenses de l'Administration des services de secours	24,18 mio €

5.3. Système de traitement et de régulation des alertes et appels (« Einsatzleitsystem »)

Au cours de l'année 2014, l'ASS a réalisé la soumission européenne relative à l'acquisition et la mise en place d'un nouveau système de traitement et de régulation des alertes et appels (« Einsatzleitsystem ») pour le CSU112. Il remplacera l'ancien gestionnaire des alertes et constituera le noyau du CSU112. Le système sera également mis en place au centre de repli du 112 au « Findel Business Center ». La soumission vise à renouveler les centraux téléphoniques du CSU112, le gestionnaire des alertes ainsi que le journal des incidents. Le système sera en outre doté d'une interface pour le nouveau réseau digital dit « RENITA ».

Le nouveau système accompagne l'opérateur dans chaque étape de travail dès l'entrée d'un appel au central jusqu'à la clôture finale d'un incident. L'opérateur est en outre soutenu par un système de géolocalisation. L'ASS s'attend à ce que tous les appels et alertes entrant au CSU112 pourront être traités plus rapidement et efficacement.

Le système sera fourni également avec un outil de gestion de qualité et de statistiques afin de permettre à l'ASS d'effectuer des analyses profondes des interventions et d'améliorer la planification générale des urgences et interventions.

Dans son rapport remis au ministre de l'Intérieur en 2012, un collège d'experts-consultants a conclu que le CSU 112 ne répondait plus aux besoins actuels, ceci pour des raisons tant structurelles, techniques qu'organisationnelles. »

Initialement intégré dans le projet du Centre national d'incendie et de secours, le nouveau système « ELS » a été priorisé en vue d'adapter les outils de travail à l'état de l'art. Le gouvernement a mis à disposition les fonds nécessaires de 3,8 millions d'euros.

La mise en service par étapes de ce nouvel outil de gestion des interventions est un prérequis pour une optimisation de la régulation opérationnelle nationale des moyens de secours et se fait en parallèle avec l'implémentation de la nouvelle chaîne de commandement des services de secours et du réseau de radiocommunication numérique national « RENITA » notamment.

L'optimisation de la régulation au CSU 112 repose techniquement sur deux piliers :

- Un nouveau logiciel de standardisation du questionnement d'urgence, qui affiche des questions préconfigurés qui sont à poser par l'opérateur afin de garantir une collecte maximale d'informations quant à l'incident auprès de l'appelant. Le questionnement sera disponible en six langues différentes : luxembourgeois, français, allemand, anglais, espagnol et italien.

Cette collecte d'informations standardisée permettra de cerner précisément le besoin en moyens de secours et en conséquence une alerte structurée et optimisée.

- Un logiciel de localisation et de routage des moyens de secours qui permet au CSU 112 d'avoir un aperçu instantané des moyens de secours disponibles et d'envoyer sur les lieux de l'incident les moyens de secours les plus rapides en cas d'urgence. Cet outil permettra en outre de calculer les temps de parcours du SAMU en fonction du vecteur (terrestre ou aérien) et de fournir, les temps de parcours au médecin SAMU auquel incombe la décision du vecteur le plus adapté.

En parallèle de l'implémentation des nouvelles technologies, l'équipe des opérateurs, composée actuellement de 17 opératrices et opérateurs, sera renforcée d'effectifs supplémentaires et l'organisation interne est en cours de réorganisation afin répondre d'avantage aux besoins du terrain. Chaque opérateur du CSU 112 a suivi une formation de manipulation des logiciels spécifique d'une durée de 56 heures.

La mise en production du système est prévue pour le deuxième semestre 2016.

5.4. Réseau digital « RENITA »

Au cours de l'année 2015, l'ASS était en outre fortement impliquée dans le cadre du projet relatif à la mise en place du national intégré de radiocommunication (désigné par RENITA dans la suite) qui consiste dans la mise en place d'un réseau de radiocommunication dédié pour les services étatiques.

Le futur réseau fonctionnera sur base de la technologie numérique TETRA (Terrestrial Trunked Radio), une norme harmonisée européenne de l'ETSI (European Telecommunications Standards Institute). Le Luxembourg opte ainsi pour la même technologie que notamment les réseaux nationaux de radiocommunication des services de sécurité publique en Belgique (Astrid), aux Pays-Bas (C2000) et en Allemagne (BDBOS). Le futur réseau luxembourgeois utilisera des bandes de fréquence spécifiques (380-385/390-395 MHz). Il s'agit des bandes harmonisées, auparavant réservées à une utilisation par l'OTAN, qui ont été libérées pour les réseaux de sécurité publique suite à un accord entre l'Union européenne et l'Alliance atlantique. L'UE s'efforce par ailleurs à promouvoir une interopérabilité entre les réseaux numériques nationaux pour améliorer les radiocommunications entre unités opérationnelles dans les régions frontalières.

Un réseau de radiocommunication numérique de type TETRA établi selon les normes d'un réseau dédié pour les services de secours et de sécurité représentera un saut quantique par rapport au réseau analogique en place aujourd'hui. C'est vrai en ce qui concerne la confidentialité des communications, les capacités de communication disponibles et la facilité de servir en parallèle un nombre important de groupes d'utilisateurs différents. C'est toutefois aussi vrai en ce qui concerne la complexité et l'envergure technique et financière du réseau.

Un réseau TETRA offre les principales fonctionnalités suivantes:

- l'établissement d'une communication très rapide (en moyenne 0,3 seconde et donc significativement plus rapide que dans un réseau GSM);
- l'établissement de communications en n'appuyant que sur un seul bouton (*push to talk*);
- l'organisation des utilisateurs en groupes d'appels;
- des communications un à un, d'un à plusieurs et de plusieurs à plusieurs;
- le mode passerelle, permettant à un terminal mobile (dans le champ de couverture du réseau) de servir de relais à un autre terminal à proximité tout en étant hors de portée de la couverture habituelle du réseau (par exemple dans une cave);
- un cryptage de base de toutes les communications radio ainsi que la possibilité d'implémenter en plus un cryptage plus sophistiqué de bout en bout (*end-to-end*) de toute la communication, tel qu'il peut être exigé par certains types d'utilisateurs aux besoins spécifiques en la matière;
- l'envoi de messages de type SMS (appelés SDS dans le monde TETRA);
- la transmission de données, bien qu'à des vitesses très limitées, utilisée notamment pour les outils de gestion des incidents ou encore les informations de géolocalisation de personnes et de véhicules.

Planifié pour un nombre déterminé d'utilisateurs des services publics de secours et de sécurité, le réseau RENITA est par ailleurs, en cas d'incidents dans une zone géographique donnée, moins exposé aux risques de congestion du réseau connus du monde GSM. S'y ajoute la possibilité d'un déploiement rapide d'une infrastructure mobile spécifique (terminaux servant de relais, station de base mobile, par exemple).

Le réseau RENITA répondra à des exigences de sécurité spécifiques. Il repose ainsi sur une redondance élevée: les éléments de cœur du réseau seront dédoublés, assurant qu'une panne d'un équipement n'entraînera pas une interruption de service. Les lignes de télécommunication fixes entre éléments de cœur du réseau ainsi qu'avec les stations de base sont de même redondantes, réduisant au minimum la possibilité qu'il puisse exister un point unique de défaillance dans le réseau. La planification du réseau prévoit de même un chevauchement de la couverture radio des différentes stations de base, limitant l'impact géographique de la défaillance d'une station de base sur la disponibilité du réseau.

A noter que le réseau TETRA ne remplacera pas l'actuel réseau de radiomessagerie (*paging*) utilisé pour l'envoi de messages de mise en alerte aux membres des services de secours et de sécurité. La technologie TETRA est certes, en théorie, capable de couvrir ces besoins, mais afin d'arriver au même taux de couverture que l'actuel réseau dédié, des investissements supplémentaires très significatifs, jugés disproportionnés, seraient nécessaires.

5.5. Remplacement des appareils recherche-personnes

Les appareils recherche-personne (Pager) servent à alerter soit individuellement, soit par groupe, les volontaires et professionnels assurant les permanences aux services ambulancier, de sauvetage, d'incendie, GPR, CNA., GSP, SAMU, LAR, etc. Ces appareils font partie du réseau d'alerte silencieuse de l'Administration des services de secours qui est un réseau propre à l'administration, travaillant sur une des fréquences (canal 6) du réseau radio intégré actuel des forces d'intervention.

Les appareils recherche-personne sont en service 24 heures sur 24 et portés par les agents durant toute la journée y compris lors des interventions. La durée de vie maximale de ces appareils est de 10 ans et les appareils actuels ont été mis en service en 2004. La soumission relative au remplacement progressif des anciens appareils a été réalisée au cours de l'année **2015**. Les nouveaux appareils

tiennent compte des spécificités techniques qui s'imposent avec l'introduction du réseau RENITA et du nouveau système de traitement et de régulation des alertes et appels. En **2015**, les centres et unités suivants de la Protection Civile ont été équipés avec les nouveaux appareils recherche personnes: Pétange, Ettelbruck, Dudelange, Mamer, Hommes Grenouilles, Coordinateurs SAMU, Lintgen.

6. Informatique

6.1. Internet

Le Portail des Secours du Grand-Duché de Luxembourg (www.112.public.lu) contient des informations concernant le fonctionnement général des services de secours luxembourgeois ainsi que la législation y relative. Le site présente les structures diverses des services communaux d'incendie et de sauvetage ainsi que celles des services de la protection civile et permet à la population d'obtenir de plus amples informations quant à leur fonctionnement.

L'objectif majeur consiste à offrir un service complémentaire à la population pour obtenir des informations relatives aux gardes des hôpitaux, des pharmacies et autres structures de garde ainsi que des informations utiles en cas de crues, d'accidents nucléaires ou alors des renseignements quant au déroulement des cours de premiers secours pour la population.

Le site est une vitrine extérieure pour les services de secours qui permettra de renforcer son image de marque au sein de la population en montrant qu'elle sait utiliser les nouvelles technologies de communication et tenir sa place dans la société de l'information. Le site Internet est le premier pas vers une informatisation plus globale des services de secours.

6.2. Intranet

L'Intranet a été mis en service à la fin de l'année 2008. Les facilités offertes par Intranet aux chefs des centres de secours, des unités de secours de la protection civile et aux inspecteurs de la division d'incendie et de sauvetage sont les suivantes :

- gestion du centre de secours/de l'unité,
- gestion des plans de services,
- accès aux modules d'information, de gestion et de commandes de matériel,
- accès au répertoire du charroi.

Pour tenir compte des besoins des utilisateurs de l'Intranet ainsi que pour améliorer constamment le système, l'Intranet a été mis à jour suite à des propositions d'améliorations des utilisateurs. Les améliorations étaient destinées surtout à une meilleure intégration des sapeurs-pompiers.

Au cours de l'année 2015, **24** centres de secours, **47** corps de sapeurs-pompiers, **5** groupes spéciaux (GSP, CNA, HG, Canin, Vétérinaire) ainsi que **5** « First responder » ont effectué leurs listes de permanences à l'aide de l'Intranet. En outre, le Centre d'intervention de Dudelange effectue une permanence pour un service spécial dans le cadre de la lutte contre les nids de guêpes. Les permanences de trois services du SAMU sont également gérées par le biais de l'Intranet, à savoir le SAMU Luxembourg (centre) et deux services de secours par hélicoptère.

L'Administration des services de secours entretient un helpdesk qui peut être sollicité pour les services suivants:

- Support aux utilisateurs de l'Intranet en cas de problème
- Propositions d'amélioration de l'Intranet

- Support pour le matériel mis à disposition par l'Administration (ordinateurs, portables et imprimantes)

En 2015, le helpdesk Intranet était opérationnel du lundi au vendredi entre 9h00-19h00 au numéro 49771-448 ou par courriel sur helpdesk@secours.etat.lu.

6.3. CECIS

Le système CECIS (Common Emergency Communication and Information System) est un système de communication et d'information en cas d'urgences mis en place par l'ERCC (Emergency Response and Coordination Centre) de la Commission européenne. Le système CECIS fait partie du mécanisme européen de protection civile créé en 2001 par le Conseil européen qui vise à améliorer la coopération entre les Etats membres de l'Union Européenne en cas d'urgence. Ledit mécanisme a été reformé en 2013 par la Décision du Parlement européen et du Conseil relative au mécanisme de protection civile de l'Union (Décision No 1313/2013/EU).

Toute urgence est communiquée au système qui comporte une banque de données de chaque Etat membre avec les groupes d'intervention, les experts et les équipements qui sont disponibles pour des missions internationales en cas d'urgence.

Le système CECIS a été mis en production en 2009 et tous les postes de travail du CSU112 y ont accès. Au cours de l'année **2015**, le mécanisme a été activé au total **26 fois**. Ces activations comprennent des pré-alertes, des actions de surveillance ainsi que des demandes d'assistance.

6.4. DiviDok

Dans le cadre de la gestion de qualité des interventions, mais aussi de la facturation de certains types de ces mêmes interventions, l'Administration des services de secours utilise le système informatique DiviDok. Les facilités offertes aux centres de secours, ainsi que dans un futur proche à tous les corps de pompiers et au service SAMU par le système DiviDok sont:

- la gestion des rapports d'interventions du service ambulancier,
- la gestion des rapports d'interventions du service d'incendie et de sauvetage,
- la gestion des rapports d'interventions du service First Responder,
- la gestion des rapports d'intervention du SAMU,
- la gestion des statistiques sur les interventions,
- l'export des données utilisées pour la facturation.

Au cours de l'année **2015**, l'Administration des services de secours a pris les mesures nécessaires pour la mise en production et consolidation des rapports First Responder ainsi que la mise en route des rapports du SAMU.

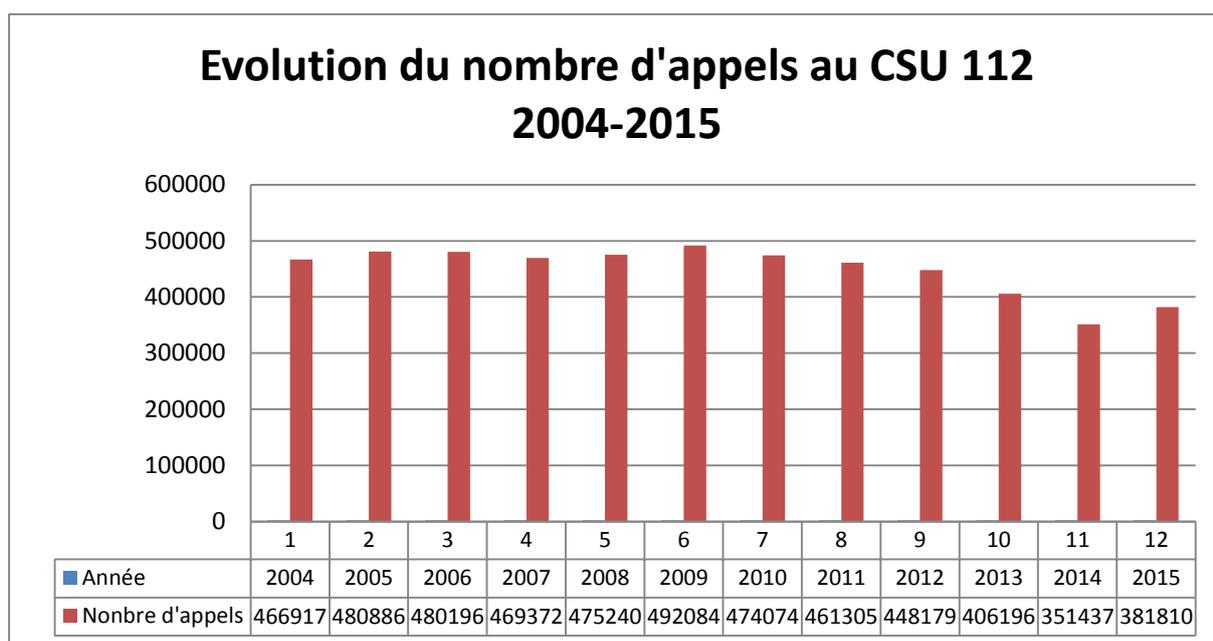
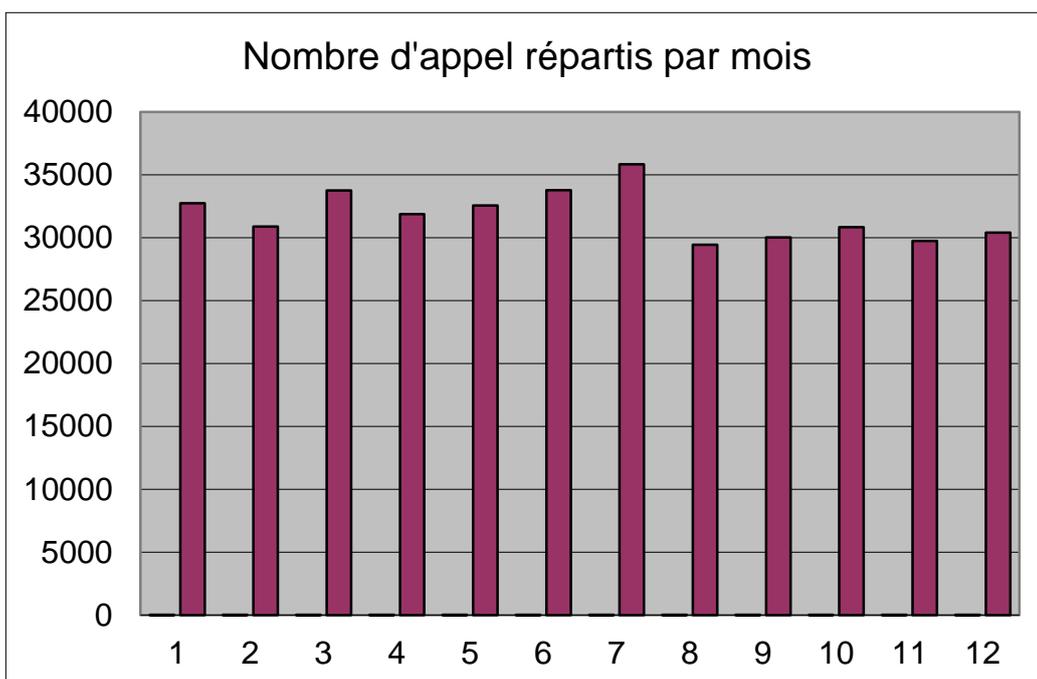
Pour **2016**, des améliorations notoires du rapport des SAMU et des mises à jour des différents autres rapports et statistiques ainsi que l'intégration dans le système ELS sont en élaboration.

Il est prévu que le système DiviDok soit utilisé en fin de compte par toute entité et service de l'ASS. Le système permet à l'administration d'effectuer des analyses détaillées des interventions des brigades des secouristes-ambulanciers ainsi que des brigades des secouristes-sauveteurs avec le but d'identifier les points forts ainsi que les points d'amélioration dans la gestion des interventions.

7. Central des secours d'urgence

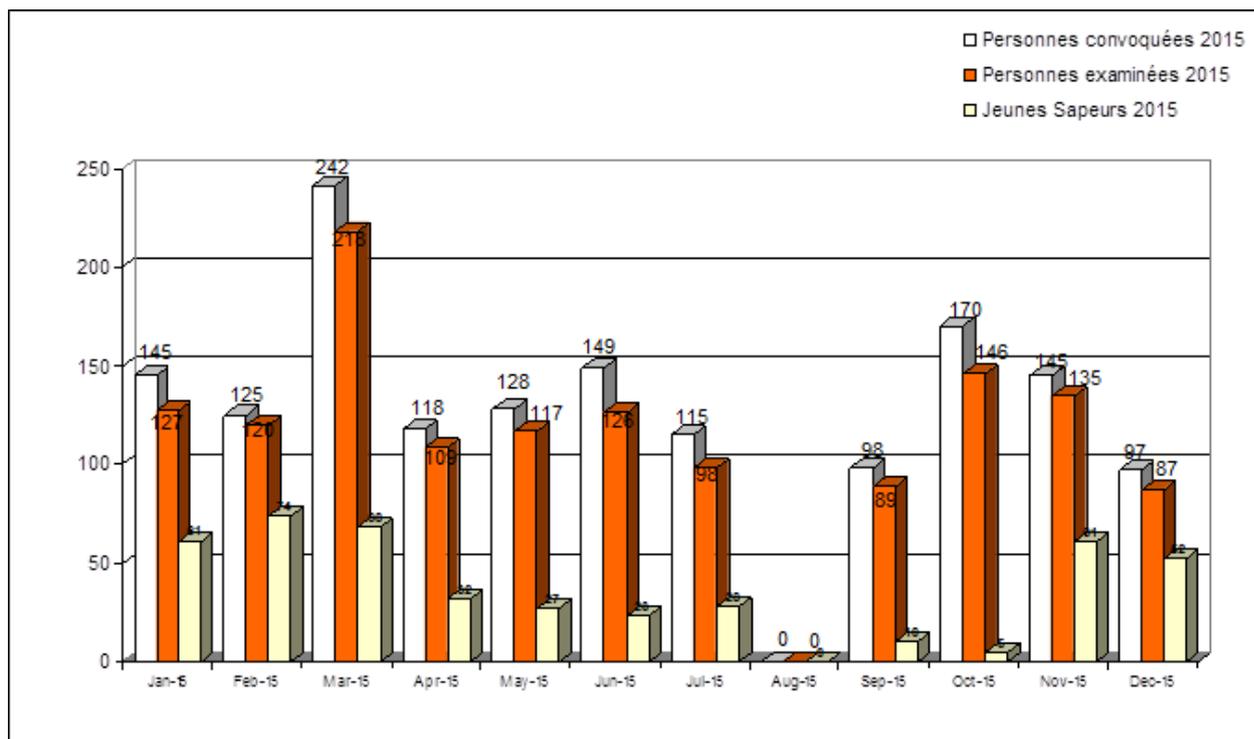
Au cours de l'année **2015**, **381.810 appels** ont été enregistrés au central des secours d'urgence (CSU112), ce qui représente un accroissement de **30.373 (7,9%)** d'appels par rapport aux chiffres de l'année 2014. En **moyenne 1046 appels** sont traités par les opérateurs **sur 24h**.

MOIS	MOIS	Appels entrants
Janvier	1	32722
Février	2	30887
Mars	3	33748
Avril	4	31862
Mai	5	32547
Juin	6	33783
Juillet	7	35829
Août	8	29445
Septembre	9	30009
Octobre	10	30834
Novembre	11	29747
Décembre	12	30397
TOTAL		381810



8. Service médical

Le service, qui compte actuellement 11 médecins et 26 assistants techniques médicaux, fonctionne depuis septembre 2001 dans les locaux au 112, bd. Patton à Luxembourg. Au cours de l'année 2015 ont été convoquées 1533 personnes, dont 1372 personnes se sont présentées aux examens obligatoires pour chaque membre bénévole de l'Administration des services de secours, d'autant plus 432 jeunes sapeurs ont été examinés au cours de l'année 2015.



9. Relations internationales

9.1. Union européenne

9.1.1. Groupe de travail « Protection civile » du Conseil de l'Union européenne (PROCIV)

Au cours de l'année **2015**, les représentants de l'Administration des services de secours ont participé à 9 réunions du groupe de travail « Protection civile » du Conseil de l'Union européenne. 4 réunions ont eu lieu sous la Présidence lettone et 5 sous la Présidence luxembourgeoise.

La Présidence lettone a mis l'accent sur les besoins des personnes à mobilité réduite dans la gestion des crises, sujet d'actualité non seulement sur le plan européen mais aussi sur le niveau des Nations Unies. En lien avec la législation européenne sur le Mécanisme européen de Protection civile qui met l'accent notamment sur la prévention, la sensibilisation et la préparation, la Présidence lettone a défini les besoins des personnes à mobilité réduite et identifié les lacunes dans la réponse en cas de crise. Les Conclusions du Conseil, adoptées à l'unanimité au Prociv, reflètent la position commune de l'Union européenne cherchant à renforcer la position des personnes défavorisées. La position de l'UE a influencé les réflexions sur la nouvelle stratégie internationale pour réduire les risques, adoptée lors de la 3^{ème} Conférence mondiale sur la Réduction des Risques, qui s'est tenue à Sendai (Japon) en mars 2015.

9.1.2. Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne (Juillet-Décembre 2015)

Du **1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2015**, le Grand-Duché de Luxembourg a assuré la Présidence du Conseil de l'Union européenne. Dans la suite de la Présidence italienne (Programme TRIO), le Luxembourg a eu comme priorité en matière de Protection civile, de renforcer la coordination et la coopération entre la Protection civile et les acteurs d'aide humanitaire à la suite de crises naturelles et artificielles. Dans la lignée des Conclusions du Conseil de la Présidence italienne, adoptées en décembre 2014, l'Administration des services de secours a organisé, en étroite collaboration avec la Direction du Développement, de la Coopération et de l'Action humanitaire du Ministère des Affaires étrangères et européennes, un workshop qui jetait la base des discussions.

Le **workshop** de la Présidence, organisé en juillet 2015, a eu pour but d'analyser la coopération entre les acteurs de la Protection civile et d'aide humanitaire et d'identifier des champs d'action dans lesquels une coopération renforcée entre les deux acteurs respectifs serait envisageable. Des représentants des Etats membres de l'Union européenne et des institutions européennes ainsi que des acteurs opérationnels (Nations Unies (OCHA, ETC), Caritas, Care, IHP, Croix-Rouge, IOM, THW) ont été invités au workshop. Les discussions ont porté sur trois domaines opérationnels spécifiques:

- La coordination entre les acteurs de la Protection civile et d'aide humanitaire au sein du « IASC Cluster system »
- La coopération opérationnelle entre la Protection civile et les organisations humanitaires (ONGs, Croix-Rouge, Nations Unies)
- La communication et la coordination entre les deux acteurs sur le niveau européen et national

Les résultats des discussions ont influencé le « **Rapport de la Présidence** », présentant 34 recommandations, pouvant être divisées en trois catégories thématiques: a) préparation, b) la communication et la coordination institutionnelles et c) la coopération pratique. Ce document constitue la base des discussions menées au sein de réunions conjointes du Prociv et du Cohafa (Aide humanitaire et Aide alimentaire) à Bruxelles.

La **contribution informelle du Grand-Duché de Luxembourg au Sommet humanitaire mondial** (Istanbul, mai 2016), reprenant les suggestions du « Rapport de la Présidence », a gagné en visibilité

et importance en étant mentionnée dans le Rapport de Synthèse des Nations Unies (World Humanitarian Summit secretariat, *Restoring Humanity: Synthesis of the Consultation Process for the World Humanitarian Summit* (New York, United Nations, 2015), p. 112 and 167).

Sur base de ce « Rapport de la Présidence », les Etats membres de l'UE ont identifié des priorités qu'ils souhaitent mettre en pratique dans les prochaines années. Après de longues discussions, les 28 Etats membres ont adopté à l'unanimité le 30 novembre 2015, la « **List of follow-up actions** », étant une sorte de plan d'action non-contraignant et regroupant 11 actions opérationnelles prioritaires. L'Italie, la Suède et le Luxembourg ont complété cette liste par des propositions concrètes pour la mise en œuvre pratique des 11 actions sur le niveau européen, onusien et national (« **Ideas on the way forward** »).

9.1.3. Commission européenne

9.1.3.1. Comité de la Protection civile (CPC)

Au cours de l'année **2015**, l'Administration des services de secours a participé à 4 réunions du Comité de Protection civile. Ce Comité est présidé par la Commission européenne. Dans le cadre de la révision de la Politique européenne de voisinage (PEV; European Neighbourhood Policy, ENP) ainsi que sur base de l'article 28 de la législation du Mécanisme européen de Protection civile, le Comité a discuté la possibilité de renforcer la coopération en matière de Protection civile avec les 16 pays voisins de l'UE. Un autre sujet de discussion était la coopération internationale dont celle avec les Nations Unies et d'autres organisations internationales.

En ce qui concerne le champ d'action du Mécanisme européen de Protection civile, le Comité a discuté l'activation du Mécanisme en cas de crises environnementales, la mise en place du corps médical européen (European Medical Corps, EMC) pouvant être inscrit dans le « Voluntary pool » (Capacité européenne de réaction d'urgence, EERC) ainsi que l'usage de drones en cas de crise.

En outre, le Comité a discuté et voté le programme de travail de la Commission dans le domaine de la protection civile pour l'année 2016 ainsi que le programme d'entraînement pour les années 2016-2020.

Enfin, la réunion du Comité est aussi l'occasion de présenter les diverses urgences en cours, les réponses apportées par les États membres ainsi que les besoins encore nécessaires sur le terrain. Dans ce contexte, le tremblement de terre au Népal et la réponse européenne de la Protection civile ainsi que la crise migratoire et l'implication de la Protection civile dans une crise humanitaire ont été particulièrement discutés.

9.1.3.2. Réunions des Directeurs généraux de Protection civile de l'Union européenne

Dans le cadre de leurs réunions biennuelles, les Directeurs généraux des Protections civiles européennes s'échangent avec la Commission européenne sur des thématiques spécifiques. Les sujets abordés lors des réunions, organisées par les présidences lettone et luxembourgeoise en 2015, portaient entre autres sur:

- rapport de la 3e Conférence mondiale pour la réduction des risques de catastrophes (Sendai / Japon, mars 2015) et les étapes suivantes de mise en œuvre sur le plan national et européen
- un échange de vues sur les priorités de la Capacité européenne de réaction d'urgence (Voluntary pool, EERC),
- un échange de vues sur l'implémentation des Lignes directrices relatives à l'évaluation de la capacité de gestion des risques,
- un bilan de l'implémentation de la législation du Mécanisme européen de Protection civile,
- le renforcement de la coopération entre la protection civile et l'aide humanitaire,
- l'implication et le support de la Protection civile dans une crise humanitaire (p.ex. réfugiés),
- un échange de vues sur différents aspects de la coopération internationale,

- le retour d'expérience lors d'interventions dans le cadre de différentes catastrophes en Europe et en dehors d'Europe (p.ex. Népal)
- un échange de vues et d'expériences sur le déploiement des équipes USAR,
- la mise en place du Corps médical européen (EMC) et son intégration dans le « Voluntary pool »,
- la coopération avec des pays tiers dans le cadre de la Protection civile européenne.

9.1.3.3. Réunion des Coordinateurs nationaux d'entraînement

Une fois par an, les 28 coordinateurs nationaux d'entraînement ainsi que des représentants des Ecoles de formation discutent des sujets relatifs au programme européen d'entraînement:

- quotas d'accès aux cours de formation européen,
- l'organisation administrative des exercices des modules,
- contenu des cours,
- coopération avec des partenaires privés dans l'organisation d'exercices,

9.2. Conseil de l'Europe

Au cours de **2015**, l'Administration des services de secours a assuré la participation comme Correspondant Permanent aux travaux de l'Accord partiel ouvert EUR-OPA (Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs). L'Accord EUR-OPA est une plate-forme de coopération dans le domaine des risques naturels et technologiques majeurs entre les pays d'Europe et du Sud de la Méditerranée.

Les travaux entamés en 2014, portant sur l'élaboration d'une "boîte à outils" pour les professionnels de la protection civile, afin de proposer des orientations pratiques pour l'amélioration des services et de l'assistance pour les personnes handicapées en situation de crise, d'urgence et de catastrophe, ont continué en 2015. De même, les travaux sur les questions relatives à l'implication de la protection civile dans des sociétés multiculturelles, c'est-à-dire les migrants, demandeurs d'asile et réfugiés dans le contexte de prévention et de gestion des risques majeurs, ont continué.

Autres sujets traités par les Correspondants Permanents étaient l'implication de l'Accord dans le cadre du Plan d'action de SENDAI sur la réduction des risques de catastrophe et notamment la collaboration dans ce cadre avec le Forum Européen sur la Réduction des Risques de Catastrophe (EFDRR).

9.3. Commission internationale pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS)

Le groupe Pollution/Störfall (PS) s'est réuni trois fois au courant de 2015, à savoir les **31 mars, 9 juin, 9 septembre**.

1) Version actualisée du plan international d'avertissement et d'alerte Moselle-Sarre

L'entrée en vigueur de la version révisée du plan international d'avertissement et alerte (PIAA) est effective depuis le 30 avril 2015. Une édition papier et un support numérique du PIAA ont été diffusés à tous les CPAR (Centres principaux d'Avertissement et d'Alerte) le 15 avril 2015.

Le document support de formation à l'utilisation du PIAA est à disposition de tous les CPAR dans sa version actualisée (sous forme d'une présentation Powerpoint). L'actualisation de l'aide et du tutoriel à l'utilisation d'INFOPOL MS, tous deux en ligne, a été réalisé par le secrétariat des CIPMS. Il reste néanmoins à statuer sur l'intégration de ces versions actualisées dans INFOPOL MS et sur son

financement. Le secrétariat se rapprochera du groupe IRC (INSTRUMENTS, RAPPORTAGE ET COMMUNICATION) pour étudier les possibilités offertes.

Dans la foulée des discussions qui ont été menées sur la procédure de communication qui a été mise en place entre le Luxembourg et la Wallonie en cas de pollution accidentelle sur les cours d'eau wallons du bassin de la Moselle, la délégation allemande (Rhénanie-Palatinat) a soulevé le problème de l'absence de toute procédure d'alerte en pareil cas avec la Wallonie sur la partie amont de l'Our. Le groupe PS a recommandé aux deux délégations concernées de régler cette question en bilatéral avec, au besoin, l'appui du secrétariat. Ce dernier a tenté de mettre en contact les deux délégations et fourni les noms des personnes contact. Les rapprochements entre les personnes concernées n'ont pas eu lieu à ce jour.

En accord avec la délégation luxembourgeoise, le groupe PS a confié à cette dernière le soin de faire l'intermédiaire et de prendre contact avec la Wallonie pour lui proposer la tenue d'une rencontre au sein du secrétariat des CIPMS entre les représentants de la Wallonie, de la Rhénanie-Palatinat et du Luxembourg.

Par ailleurs, il appartiendra encore à la délégation luxembourgeoise, sur base des résolutions prises au cours de la 53e réunion plénière, d'intégrer dans les tests de communication de la plateforme INFOPOL MS, en concertation avec la Wallonie, des scénarios permettant de déclencher la procédure de communication qui a été définie entre le Luxembourg et la Wallonie.

2) INFOPOL MS et exercices (communication et alerte)

Tests de communication

Un planning de tests de communication intégrant une succession périodique des CPAR en charge de déclencher les tests a été suivi en 2015. Le retour d'expérience et le bilan des tests ont permis de constater différentes voies d'amélioration et de s'accorder entre délégations sur les principes et besoins partagés pour organiser et conduire périodiquement ces tests (i.e. pouvoir associer divers utilisateurs via des messages flash, revoir la périodicité de déclenchement des tests par chacun des CPAR, faciliter l'appropriation par les agents des fonctionnalités d'INFOPOL MS lors des tests, etc)

Sur ces bases, le GT PS travaillera en 2016 à la formalisation d'une stratégie de réalisation d'exercices, tant pour les tests de communication que pour la réalisation d'exercices internationaux dédiés à tester notamment différents volets du PIAA. Les différents aspects de cette stratégie seront clarifiés en termes, entre autres, de périodicité des exercices (a priori mensuelle plutôt que trimestrielle), d'objectifs prioritaires et particuliers pour chacune des délégations, de modalités de mobilisation des acteurs de la gestion de crise (par exemple mobilisation de services sur le terrain) ou encore de modalités de pilotage des exercices.

Cette démarche vise à intégrer la question de l'organisation périodique des formations (utilisation du PIAA, de l'outil INFOPOL MS, etc.).

Exercice d'alerte et formations envisagés dès 2016 Le groupe PS s'est accordé à réaliser, a priori à l'automne 2016 et sur deux journées, une session de formation au PIAA et à INFOPOL MS couplée à un exercice pratique de restitution de la formation. Les délégations française et rhénano-palatine se sont déclarées disposées à s'impliquer dans l'organisation matérielle de cette session. Un comité de pilotage sera mis en place début 2016 et définira, sur base des scénarios d'alerte à proposer par chacune des délégations, le programme de ces journées de formation et d'exercice.

3) Recensement des pollutions accidentelles dans le bassin Moselle-Sarre

Ce recensement annuel est inscrit au mandat du groupe PS.

Les données annuelles sont bancarisées et les délégations ont discuté de l'intérêt de recenser exhaustivement toutes les données relatives aux pollutions et incidents se produisant sur leur territoire afin d'être en mesure de pouvoir envisager de futures modalités d'exploitation de cette source d'informations.

Sur la base des données recueillies pour l'année 2013, il a été convenu, pour permettre d'investiguer différentes voies d'exploration des informations disponibles, de travailler sur une meilleure catégorisation des événements de pollution recensés, les critères actuels étant jugés trop restrictifs.

Dans cette optique, les délégations échangeront leurs propositions de catégorisation des pollutions accidentelles à partir de celles existantes au niveau national ou de celles d'autres commissions fluviales telles que la CIPR Commission Internationale pour la Protection du Rhin). Les données nationales de pollution accidentelle qui seront recueillies à l'avenir reposeront sur cette catégorisation et seront dès lors homogènes et exploitables.

4) Amélioration de la communication en situation de crise

Un tableau recensant les services nationaux et/ou régionaux impliqués dans les différentes situations de crise ainsi que les coordonnées des services en charge de la communication est mis à jour en tant que de besoin et mis à la disposition des CPAR.

En complément, ce tableau est désormais accompagné d'une fiche, partagée sur la forme (et le contenu à renseigner en cas d'événement de pollution) entre CPAR ; cette fiche interne d'information en cas de déclenchement d'une procédure d'alerte est à disposition des CPAR sur le site FTP d'INFOPOL MS et peut être utilisée par les CPAR en interne pour faciliter, le cas échéant, la diffusion d'informations techniques en leur possession vers leurs autorités en charge de la gestion des eaux, vers les autorités habilitées à communiquer vers le public ou les autres partenaires du secteur de travail au niveau politique.

5) Mandat du GT PS 2016-2021 – propositions

Le GT PS travaille sur des propositions d'actualisation de son mandat pour les prochaines années, celui-ci étant appelé à intégrer le cas échéant les éléments suivants proposés par les délégations :

- bâtir une stratégie globale d'exercice et de formation au sein du groupe PS visant notamment la bonne utilisation des outils (PIAA, INFOPOL MS, modèle de propagation de la pollution);
- assurer l'échange d'informations et le retour d'expériences sur les pollutions accidentelles;
- recenser les données sur les pollutions accidentelles et les exploiter dans le but d'alimenter les réflexions sur les types de mesures à mettre en place au niveau national voire à coordonner au niveau international;
- échanger les informations et se concerter avec les commissions fluviales voisines notamment la CIPR, sous l'angle de l'évolution des outils de transmission des messages.

9.4. Commission internationale de la Meuse (CIM)

Le groupe de travail « Pollutions accidentelles » de la Commission Internationale de la Meuse s'est réuni, comme il est d'usage, dans le cadre d'un atelier qui s'est tenu le 29 septembre au cours d'une réunion commune pour la Meuse et l'Escaut à laquelle des représentants de pratiquement tous les centres principaux d'alerte ont participé. Ces ateliers se focalisent sur la transmission d'informations et l'échange de connaissances entre les opérateurs. Il s'agit principalement dans ce contexte du fonctionnement et, le cas échéant, de l'amélioration du système d'avertissement et d'alerte pour la Meuse/l'Escaut (SAAM/SAAE) qui fonctionne dans un environnement internet.

En cas de gestion de crise, la disponibilité et l'applicabilité de systèmes, la collaboration entre les organisations et l'expertise des collaborateurs revêtent une importance évidente. A cet effet, des tests de communication mensuels sont effectués et un exercice d'alerte est organisé une fois par an. En outre, l'atelier est consacré à la présentation d'un aperçu de l'application opérationnelle (notifications) du SAAM/SAAE, les incidents saillants étant évalués et des recommandations éventuelles étant formulées pour améliorer les systèmes ou les procédures.

Tests de communication

Pour 2015 également, une image essentiellement positive se dégage des résultats des tests mensuels pour tester la fonctionnalité du système d'avertissement et d'alerte pour la Meuse. Il peut être conclu que les tests témoignent de la connaissance, de l'utilisation et du fonctionnement pertinents des systèmes. Ces tests se poursuivront également sur base mensuelle en 2016.

Atelier de formation

L'atelier a eu lieu le 29/09/2015. Cet atelier consistait à évaluer les exercices de communication, l'exercice d'alerte et les notifications, évaluation accompagnée d'une présentation instructive par la délégation néerlandaise sur un incident grave comportant le rejet de pyrazole sur la Meuse. Deux points ont, sur la base des expériences des Centres Principaux d'Alerte, été étudiés en détail :

Le problème que tous les ports n'ont pas été repris au système d'avertissement et d'alerte via les centres principaux d'alerte. Il a été souligné, lors du débat, que les ports sont à reprendre au système en vue du risque assez élevé d'une catastrophe là. Cette affirmation s'applique plus particulièrement au territoire de l'Escaut avec ses ports maritimes. Des initiatives sont prises visant à mieux connecter les ports aux centres principaux d'alerte. Le président du groupe de travail des pollutions accidentelles a été invité à intervenir à ce propos.

La mobilisation éventuelle de plusieurs stations de mesure en continu pour constater une pollution de la Meuse. Les opérateurs des parties concernées reconnaissent l'importance des stations de mesure et des valeurs seuils lors d'une pollution constatée. Les stations de mesure à considérer seront inventoriées, avec la prise en compte de substances spécifiques et des valeurs seuils appliquées. L'incorporation de ces stations de mesures au SAAM n'est pas évidente.

Les perspectives 2016 consistent essentiellement à poursuivre les activités, comme les tests mensuels de communication, un atelier pratique annuel avec les opérateurs des CPA, un exercice de crise réaliste et pratique, et une surveillance permanente de la qualité du SAA et de son usage.

Bilan concernant les notifications

Le Secrétariat a rédigé un rapport succinct dans lequel il est question des différents types de notifications. La première notification sous la forme d'une information, d'un avertissement ou d'une demande d'information lancés pour un certain incident, est prise en compte. Toute réaction, via le système, à cette première notification n'a pas été prise en compte dans ces statistiques. Les notifications ont également été corrigées en termes du type exact de notification.

Ci-dessous le bilan provisoire des notifications lancées par délégation en 2015 (jusqu'au 1. novembre '15)

	Nombre			
	Total	Alarmes	Infos	Demande d'infos
Incidents	26	2	7	4
FR	0	0	0	0
WL	6	2	5	1
VL	3	0	2	3
BR	0	0	0	0
DE	0	0	0	0

Bilan 2015 des demandes d'informations (jusqu'au 1. novembre '15) :

Type de pollution	n
Diisopropyléther	6
Huile	8
Métaux, phosphore et sulphur	1
Substance inconnue	4

Eau non assainie	1
Pyrazol	4
Azote	1
Carbonate de calcium	1
Total	26

Conclusion:

Le nombre de notifications pour la Meuse était de 26, dont 14 alarmes. Sur la base du bilan, il est à conclure que:

Aucun incident grave n'est survenu

La station de mesure d'Eijsden est responsable de la majorité des constats

Un membre de l'ASS a participé les 07 et 08 décembre à la séance plénière de la CIM à Douai (F). Lors de cette assemblée les différents groupes de travail présentaient leurs résultats.

9.5. Sécurité nucléaire – Commission franco-luxembourgeoise sur la sécurité nucléaire

Lors de la réunion annuelle de la Commission mixte franco-luxembourgeoise sur la sécurité nucléaire, mise en place par un accord entre les Gouvernements français et luxembourgeois en 1994, les autorités ont abordés l'actualité du contrôle de la centrale de Cattenom et ont évoqué les principaux événements et/ou incidents survenus au courant de l'année écoulée.

Les deux délégations ont eu des échanges de vue sur les différents domaines de coopération entre les deux pays en matière d'urgence nucléaire. Ils ont notamment adopté un protocole bilatéral relatif à l'alerte et l'échange d'informations en cas de situation d'urgence radiologique. Ce protocole renforcera la coordination des actions de protection des populations qui seraient mises en œuvre en cas d'accident nucléaire.

Les deux parties ont eu un échange sur la coopération lors de l'élaboration de l'approche commune pour la gestion des situations d'urgence nucléaire. L'adoption de cette position commune représente un pas important vers une harmonisation de l'action européenne en cas d'accident nucléaire. Les parties se sont échangées sur la mise en œuvre concrète de cette approche dans un contexte régional.

9.6. Benelux: groupe de travail « SENN-CRISE »

Le groupe de travail « SENN-CRISE », institué dans le cadre du plan d'action Senningen, est chargé de la mise en oeuvre du Mémorandum d'accord concernant la coopération dans le domaine de la gestion des crises pouvant avoir des conséquences transfrontalières. Les thématiques suivantes ont été, entre autres, traitées par le groupe de travail au cours de l'année 2015 :

- l'organisation de l'échange des informations entre les centres de crise
- l'analyse et l'identification des risques au niveau transfrontalier
- la coopération dans le cadre de la problématique des évacuations à grande échelle
- la coopération transfrontalière entre les services de secours
- la mise en œuvre du système e-Call au sein des différents pays.